



GIP MASSIF CENTRAL

ÉVALUATION EX ANTE ET ENVIRONNEMENTALE POUR LE PO INTERRÉGIONAL MASSIF CENTRAL 2014-2020

Réf: RI_GIP MASSIF_Ex ante PO

Version : V1.0

Date : 25 juillet 2013

Sommaire

1	PERTINENCE DU PROGRAMME	5
1.1	Champ d'analyses et avancement des travaux.....	6
1.2	Identification et hiérarchisation des enjeux	7
1.3	La traduction des enjeux du POP dans les objectifs spécifiques.....	10
1.4	La traduction des besoins du diagnostic dans les objectifs spécifiques et leur justification	11
2	COHÉRENCE INTERNE DU PROGRAMME	13
2.1	Champ d'analyses et avancement des travaux.....	14
2.2	Analyse préalable de l'architecture de la stratégie	15
2.3	Les relations entre les différents niveaux de la stratégie	19
2.4	La formulation des complémentarités et synergies potentielles dans le POP	24
3	COHÉRENCE STRATÉGIQUE DU PROGRAMME	25
3.1	Champs d'analyse de la cohérence stratégique et avancement des travaux.....	26
3.3	Cohérence avec la stratégie Europe 2020	27
3.4	La cohérence avec le Cadre Stratégique Commun	30
3.5	L'accord de partenariat.....	31
3.6	Le Programme National de Réforme	32
3.7	Les recommandations du Conseil à la France.....	35
4	COHÉRENCE EXTERNE DU PROGRAMME.....	37
4.1	Champ d'analyses et avancement des travaux.....	38
4.2	Remarques préalable concernant l'ensemble des PO	39
4.3	Articulation avec le PO Limousin	40
4.4	Articulation avec le PO Auvergne	44
4.5	Articulation avec le PO Midi-Pyrénées.....	47
4.6	Articulation avec le PO Rhône-Alpes	49
4.7	Articulation avec le PO Languedoc-Roussillon.....	50
4.8	Bilan de la cohérence externe.....	52
5	MODALITÉS D'ASSOCIATION DU PARTENARIAT	54
5.1	Définition du champ d'analyse pour le partenariat.....	55
5.2	Les étapes de la mobilisation du partenariat.....	57
5.3	La représentativité des partenaires associés	58
5.4	Les modalités d'association du partenariat	61
6	CONCLUSIONS ET PRÉCONISATION	63
	ANNEXES.....	69
	Annexe 1 : Présentation des enjeux dans le diagnostic territorial partagé.....	70
	Annexe 2 : Présentation des enjeux dans le diagnostic territorial stratégique.....	73
	Annexe 3 : Analyse des libellés des OS	75
	Annexe 4 : Liens potentiels entre les OS et les PI du POP	77
	Annexe 5 : Analyse détaillée des relations entre les OS.....	78
	Annexe 6: Analyse détaillée de la contribution du programme à la Stratégie Europe 2020	80
	Annexe 7 : Numérotation des priorités d'investissement dans le règlement FEDER.....	82
	Annexe 8 : Analyse détaillée de la cohérence entre les axes et objectifs spécifiques du POP et l'Accord de Partenariat	83
	Annexe 9 : Composition du comité de Massif (liste des membres par collège, mise à jour 2011)	85
	Annexe 10 : Les participants au questionnaire.....	87
	Annexe 11 : Les contributeurs du troisième collège élargi.....	88

Documents de référence

- (DR1) GIP Massif Central – Cahier des charges pour l'évaluation ex ante et environnementale du programme Massif central 2014-2020
- (DR2) MC2 Consultants – Proposition d'intervention référencée PF_CR Auvergne_Ex-ante-Massif_V1.0, version du 30 mai 2013
- (DR3) MC2 Consultants – Note de cadrage référencée NT_GIP Massif_Ex ante PO_Cadrage_V1.0, version du 23 juillet 2013

Table des abréviations

CDC	Cahier des charges
CSC	Cadre Stratégique Commun
DTS	Diagnostic Territorial Stratégique, préalable à l'élaboration du PO
FEDER	Fonds Européen de Développement Régional
FSE	Fond Social Européen
FEADER	Fond Européen Agricole pour le Développement Rural
OS	Objectif Spécifique
OT	Objectifs thématiques
PI	Priorité d'investissement, issue du règlement FEDER
PNR	Programme National Réforme
POP	Programme Opérationnel Plurirégional Massif Central

Suivi des livraisons

Version	Date	Objet
V1.0	22 juillet 2013	Création du document

Objet du document

Ce document constitue le rapport d'étape de l'évaluation ex-ante du Programme Opérationnel Plurirégional du Massif Central, commandité par le GIP Massif Central et réalisée par le Cabinet MC2 Consultants.

Il restitue les premières analyses réalisées sur la base de la V0 du POP et des documents disponibles au 1^{er} juillet 2013.

Le tableau suivant présente l'ensemble des aspects du POP examinés par l'évaluateur ex-ante ainsi que l'avancée des travaux. Les cases en vert correspondent aux aspects qui ont pu être examinés compte tenu de l'état d'avancement du POP, et dont les analyses sont restituées dans ce document. Les cases en orange présentent les aspects qui seront examinés par la suite.

Thème	Chaînon examiné
Pertinence	Diagnostic ↔ Stratégie Les besoins identifiés trouvent-ils une réponse dans l'expression de la stratégie ? La stratégie est-elle pleinement justifiée par les constats du diagnostic ?
Cohérence stratégique	POP ↔ Orientations européennes et nationales Le programme contribue-t-il aux orientations européennes et nationales ?
Cohérence interne	Objectifs spécifiques ↔ Axes ↔ Actions L'architecture du programme est-elle lisible ? Chaque niveau de déclinaison du programme contribue-t-il au niveau supérieur ? Les ressources allouées sont-elles conformes au principe de concentration ?
Cohérence externe	POP ↔ Autres programmes La stratégie du POP est-elle bien articulée avec celle des autres programmes européens, nationaux et régionaux ?
Logique d'intervention	Catégories d'intervention ↔ Résultats attendus Les interventions envisagées permettront-elles d'atteindre les résultats escomptés.
Modalités de mise en œuvre	Moyens/procédures ↔ Objectifs du POP Les moyens et procédures prévus sont-ils satisfaisants au regard des objectifs poursuivis ?
Suivi / évaluation	Objectifs du POP ↔ Indicateurs Le système d'indicateurs proposés dans le POP est-il complet, pertinent et faisable ?
Intégration de l'ESE	POP ↔ Impacts environnementaux Les conclusions et recommandations de l'évaluation stratégique environnementale (ESE) sont-elles prises en compte dans le projet de POP ?
Partenariat	Le partenariat est-il activement associé à toutes les étapes de la préparation du programme ?

1 Pertinence du programme

1.1 Champ d'analyses et avancement des travaux

Comment définir la pertinence ?

- Toute politique ou programme se justifie par l'identification de besoins auxquels les pouvoirs publics se sentent tenus de répondre.
- Ils élaborent pour ce faire une « théorie d'action » ou stratégie sous-tendue par des choix sur la façon de répondre aux besoins.
- Une politique sera dite pertinente si ses objectifs et sa « théorie d'action » sont adaptés à la nature des besoins qu'elle est censée prendre en charge.
- La question de la pertinence est donc la plus politique que l'évaluation puisse examiner.

Dans cette génération de programmes, les points à analyser plus spécifiquement sont identifiés dans le guide de l'évaluation ; ils sont synthétisés dans le tableau ci-dessous sous forme de critères. Pour chaque critère, l'avancement de l'analyse est indiqué par le code couleurs suivant :

A faire
 A compléter
 Terminé
 Ne concerne pas le POP

Critère	Source	Commentaires
Le diagnostic est partagé par les différents partenaires	CDC p.11	Le partenariat sera interrogé sur l'ensemble du processus à travers l'enquête
Les enjeux ou besoins régionaux spécifiques qui s'écartent des enjeux ou besoins nationaux sont justifiés	Guide p.6	Ce point renvoie à la cohérence stratégique
Les besoins et enjeux interrégionaux identifiés dans le diagnostic territorial stratégique ont été hiérarchisés	Guide p.5 CDC p.11	
Les besoins et enjeux interrégionaux se traduisent concrètement au niveau des objectifs spécifiques	Guide p.6 CDC p.11	
Les choix relatifs aux objectifs spécifiques (besoins intégrés et besoins exclus) sont justifiés.	Guide p.6 CDC p.11	
Les enjeux et besoins spécifiques d'espaces sous-régionaux, de zones fonctionnelles ou de groupes cibles spécifiques sont pris en considération.	Guide p.6 CDC p.11	
Le degré de concentration du soutien apporté par le FEDER permettra de répondre aux besoins et enjeux identifiés	CDC p.11	Attente du budget du POP
Les principes horizontaux (égalité entre hommes et femmes, non-discrimination, développement durable) ont été pris en considération lors de la détermination des enjeux et besoins	Guide p.6 CDC p.13	
Les formes de soutien (subvention, ingénierie financière, soutien non financier) et des types d'actions sont adaptés aux types de bénéficiaires visés	CDC p.11	Attente de davantage de détail sur les types d'actions et modalités de soutien

1.2 Identification et hiérarchisation des enjeux

Quelle définition donner aux enjeux ?

- Les enjeux doivent refléter les besoins majeurs du territoire (les besoins et non les solutions),
- Ils sont en nombre limité et doivent être hiérarchisés (exigence de l'Europe).

En quoi est-il important de mettre ces enjeux en avant ?

Dans cette génération de programmes, le diagnostic ne constitue plus un livrable du POP. Les programmes devront donc intégrer dans la présentation de la stratégie et des objectifs spécifiques les éléments de diagnostic « nécessaires et suffisants » pour expliciter leurs choix et présenter la situation de référence (t0).

Au moment de la présentation de la stratégie (section 1 du modèle), les besoins majeurs peuvent être présentés, sachant que le POP n'est pas tenu de répondre à tous ces besoins majeurs.

Pour analyser les enjeux, nous nous sommes appuyés sur :

- le diagnostic territorial partagé réalisé en vue de la préparation des programmes 2014-2020 (le POP mais aussi la future Convention de Massif) ;
- Le diagnostic territorial stratégique organisé en fonction des 11 objectifs thématiques identifiés par la Commission (document par fiches) et qui était le format de livraison exigé par la DATAR ;
- La présentation de la stratégie dans la section 1 du POP.

Les constats tirés de ces documents sont présentés dans le tableau suivant :

Document	Identification des enjeux
Diagnostic territorial partagé (DTP)	<ul style="list-style-type: none">- Ces enjeux sont intentionnellement très nombreux (54) et non hiérarchisés¹- Ils ne sont pas explicitement spécifiques au massif ou ne démontrent pas le besoin d'une approche massif- Il ne s'agit pas de besoins mais d'objectifs très précis
Diagnostic territorial stratégique (DTS)	<ul style="list-style-type: none">- Les enjeux sont également nombreux (22)- Il s'agit également d'objectifs- Ils sont parfois légèrement différents de ceux du diagnostic territorial partagé- Ce document n'a pas été validé collectivement

¹ Cf. Détail de ces enjeux en annexe 1.

2. Cf. Détail de ces enjeux en annexe 2.

Document	Identification des enjeux
Stratégie du POP – V0	<p>Sont mis en avant dans le POP :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3 enjeux majeurs sont présentés ; il s'agit en fait d'objectifs généraux (attractivité, potentiel naturel, connaissance) - 6 orientations stratégiques qui sont des déclinaisons de ces enjeux <p>Ces enjeux et orientations stratégiques ont été validés par le Comité de Massif <u>pour l'ensemble des politiques de massif</u>.</p>

Préconisations :

- Mettre davantage en avant les besoins majeurs et spécificités du territoire dans le POP à l'occasion de la présentation des enjeux
- Ajuster le vocabulaire dans le POP afin que le terme « enjeu » soit utilisé de façon appropriée

Quelle est la nature des enjeux du massif ?

Une relecture transversale des documents qui ont servi de support à l'élaboration du POP (diagnostics mais aussi comptes rendus des différents outils de concertation) permet de mettre en exergue quelques besoins majeurs :

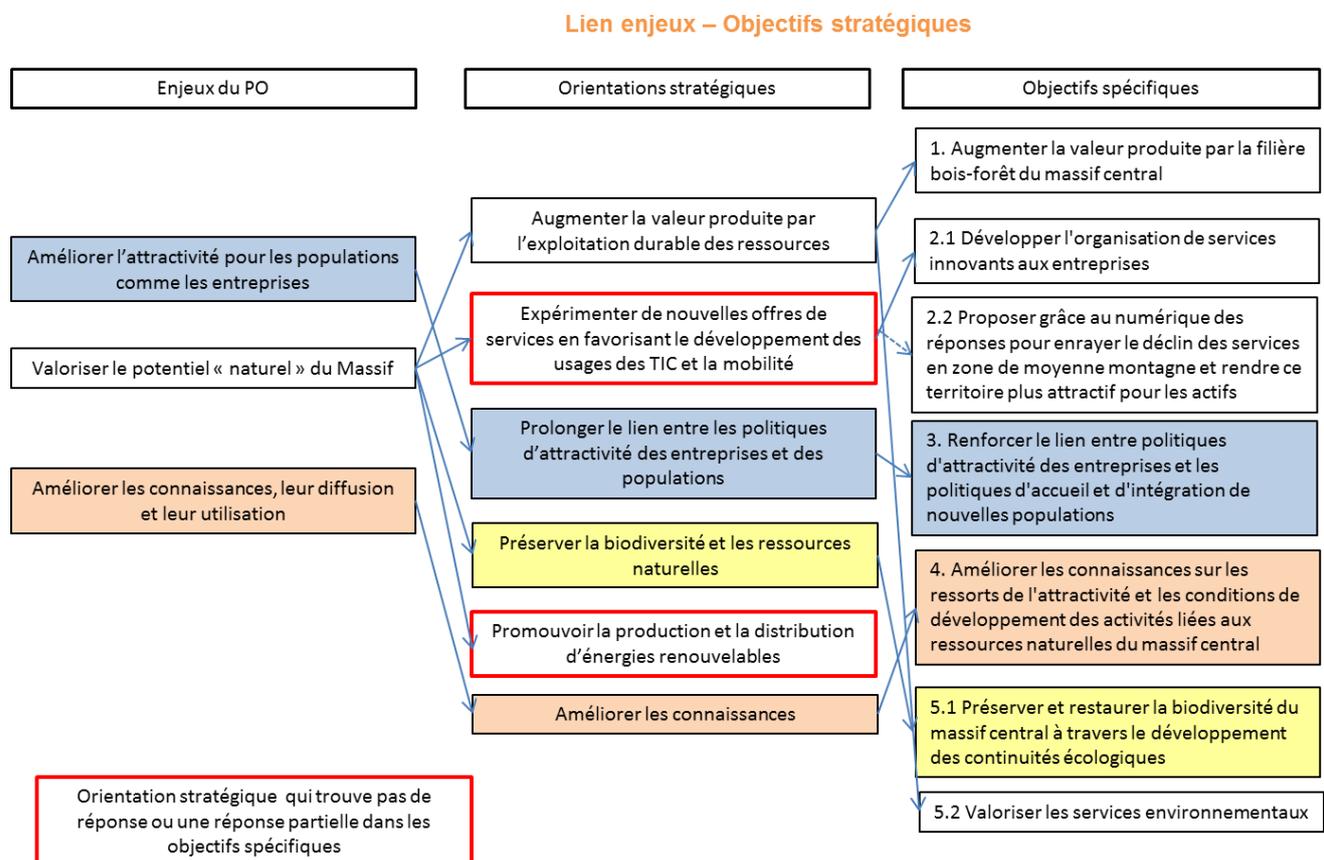
Enjeu repéré	Détail
La reconquête démographique	<p>Cet enjeu semble être le plus fondamental pour le massif ; il conditionne tous les autres, par exemple</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'économie : sans chefs d'exploitation, sans chefs d'entreprises (actuellement vieillissants), pas de développement économique ; - l'environnement : sans agriculteurs, pas d'entretien des paysages... <p>Dans le même temps, il s'écarte des besoins nationaux et européens car il est relativement spécifique à ce territoire. Il s'agit donc de le justifier au mieux dans le POP.</p>
L'exploitation et la valorisation durable des ressources	<p>Le massif constitue une entité géologique et environnementale. Il s'agit d'un espace remarquable mais il est insuffisamment valorisé et menacé. Nombre d'activités et de milieux risquent d'être affectés par les effets du changement climatique.</p>
L'équilibre social	<p>La population du massif bénéficie d'un environnement social relativement favorable (distribution relativement équitable des richesses, tissu associatif fort, développement de l'économie sociale et solidaire...) mais une partie fait face à des problèmes d'isolement et d'exclusion et le PIB est de 85% inférieur à la moyenne communautaire.</p>

Enjeu repéré	Détail
La gouvernance spécifique	Les politiques sont classiquement mises en place à des échelles administratives qui ne correspondent pas à celle du massif ; les besoins communs à l'ensemble du territoire de massif ne peuvent pas être pris en compte sans une gouvernance spécifique.
Un nouveau modèle de développement	Le massif fait face à des contraintes spécifiques et dispose en parallèle d'atouts originaux (notamment le fonctionnement autour de la mise en réseau). Cette situation singulière appelle à créer de nouvelles solutions.
Le maintien des services	117 cantons sont en situation de fragilité forte au regard des temps d'accès aux services et à la démographie. Le temps moyen d'accès aux services est de 30% supérieur à la moyenne nationale.
Le retour de valeur pour le territoire	L'économie du massif (agriculture, TPE/PME, industrie) se caractérise par surreprésentation des productions intermédiaires qui ne sont pas les plus créatrices de valeur ajoutée et génèrent une dépendance excessive à une demande extérieure et à des marchés éloignés.

Notons qu'il ne ressort pas des documents analysés d'enjeux et besoins spécifiques d'espaces sous-régionaux, de zones fonctionnelles ou de groupes cibles spécifiques.

1.3 La traduction des enjeux du POP dans les objectifs spécifiques

La façon dont les enjeux (tels qu'ils sont identifiés aujourd'hui dans le POP) ont été traduits dans les orientations stratégiques puis les objectifs spécifiques a été analysée grâce à un arbre des objectifs présenté ci-dessous :



Quels enseignements tirer de ce schéma ?

Cette analyse illustre que :

- Certains enjeux, orientations stratégiques, et objectifs spécifiques sont formulés de la même façon car ils sont de même nature (tous sont des solutions – cf. § précédent) ;
- Certaines orientations stratégiques, qui doivent quant-à-elles définir les solutions, ne se déclinent pas, ou partiellement, dans les objectifs spécifiques :
 - La mobilité (élément de l'orientation stratégique « expérimenter de nouvelles offres de services ») n'est pas abordée dans les objectifs spécifiques ;
 - Les énergies renouvelables n'ont pas été retenues dans les objectifs spécifiques (elles seront traitées dans les POP régionaux).

Globalement, la logique de la stratégie du POP n'est pas apparente. Parallèlement, la stratégie définie par le Comité de massif (enjeux et orientations stratégiques) n'est que partiellement déclinée dans le POP, ce qui a pu générer des interrogations et des mécontentements.

Préconisations :

- Faire apparaître plus clairement la stratégie du POP en distinguant les besoins et les solutions envisagées
- Etudier la possibilité de ne pas être présenter la stratégie du Comité de massif comme la stratégie du POP mais comme une stratégie à laquelle le POP doit contribuer (sans nécessairement la décliner entièrement)
- Présenter la stratégie de façon plus « ramassée » dans le POP

1.4 La traduction des besoins du diagnostic dans les objectifs spécifiques et leur justification

Nous avons mené analysé de façon croisée si :

- tous les besoins issus du diagnostic² apparaissent dans le PO, et dans le cas contraire, si ce choix avait été justifié ;
- tous les objectifs spécifiques trouvent leur justification dans le diagnostic, en s'appuyant sur des éléments tangibles (indicateurs) ;

Cette analyse montre que certains besoins issus du diagnostic n'apparaissent pas dans le PO, notamment :

- Sur le thème de l'environnement : l'eau, les énergies renouvelables, le changement climatique (ou de façon indirecte) ;
- Sur le thème du développement économique : les TPE/PME, l'industrie, l'agriculture ;
- Sur le thème des services : la santé, l'habitat, les transports, les infrastructures TIC.

Les critères de choix qui ont été opérés pourraient être davantage mis en avant pour que les objectifs spécifiques soient mieux justifiés. Certains critères ou principes ont été repérés :

- la subsidiarité : certaines thématiques devraient en effet être traitées dans les PO FEDER régionaux (aides aux entreprises, santé), les PO FEADER (agriculture), les POP fleuves (eau) ;
- l'effet de masse : les infrastructures TIC sont extrêmement coûteuses ; étant données les sommes mobilisées, le programme ne pourrait avoir un effet suffisant sur les problèmes soulevés ; le même raisonnement a été fait pour le changement climatique, les transports... ;
- l'effet levier (possibilité de mobiliser des contreparties nationales) : les financeurs ne sont pas nécessairement prêts à se mobiliser suffisamment sur la question de l'habitat (par exemple à travers l'écoconstruction par exemple).

² Nous avons retenu comme référence le diagnostic territorial partagé.

En parallèle, la plus-value de traiter certains sujets à l'échelle du massif est peu explicitée dans le POP et n'est pas toujours étayée par des données :

- Sur le thème de l'environnement : tourbières, vieilles forêts, espèces à fort enjeu, prairies
- Sur le thème du développement économique : le bois, le tourisme
- Sur le thème des services : la culture, les TIC

Par exemple, concernant le tourisme, il s'agit de démontrer l'intérêt d'agir à l'échelle du massif dans un contexte où les régions sont globalement concurrentes dans la promotion touristique de leur territoire. Certains éléments de la stratégie Tourisme 2011 pourraient être mis en avant.

L'analyse de la cohérence externe par ailleurs s'attachera à vérifier s'il n'y a pas de redondances avec les programmes régionaux.

Préconisations :

- Justifier davantage les choix opérés et présenter la plus-value de l'intervention à l'échelle du massif
- Présenter dans le POP les éléments de diagnostic nécessaires à l'établissement de la situation de référence (t0)

2 Cohérence interne du programme

2.1 Champ d'analyses et avancement des travaux

Cette note examine plus particulièrement les liens :

Axes prioritaires ↔ Priorités d'investissement ↔ Objectifs spécifiques ↔ Types d'actions

En effet, l'analyse de la cohérence interne consiste à évaluer la lisibilité de l'architecture du programme et la contribution de chaque niveau de déclinaison du programme au niveau supérieur. Il s'agit également de vérifier si les ressources allouées sont conformes au principe de concentration.

Les points à analyser plus spécifiquement sont identifiés dans le cahier des charges (CdC) et le guide de l'évaluation ex ante³ ; ils sont synthétisés dans le tableau ci-dessous. Pour chaque tâche, l'avancement des analyses est indiqué par le code couleurs suivant :

A faire
 A compléter
 Terminé
 Ne concerne pas le POP

Critère	Source	Commentaires
Les objectifs spécifiques répondent bien aux PI, OT et axes du programme	Guide p.6	
La stratégie ne fait pas apparaître de contradictions, compétitions ou redondances ; au contraire, il existe des complémentarités et synergies entre les OS	CdC § 5.4.1.3 Guide p.6	
Les complémentarités et synergies potentielles entre les OS sont bien mises en avant dans le POP	CdC § 5.4.1.3 Guide p.6	
Les ressources budgétaires du POP sont proportionnées à l'importance stratégique de chaque OS	CdC § 5.4.1.3	Attente du budget du POP
La stratégie est cohérente avec la stratégie de territoire mise en place (ITI)	CdC § 5.4.1.3	Pas d'ITI prévu
Les Grands Projets sont cohérents avec les OS	CdC § 5.4.1.3 Guide p.7	Pas de Grand projet prévu

³ Document d'orientation de l'évaluation ex ante des PO FEDER, FSE et du Fonds de cohésion 2014-2020, Commission Européenne, janvier 2013.

2.2 Analyse préalable de l'architecture de la stratégie

Préalablement à l'analyse de la cohérence interne, ce chapitre examine l'architecture de la stratégie du POP, au regard des exigences de la Commission, et la clarté des libellés choisis.

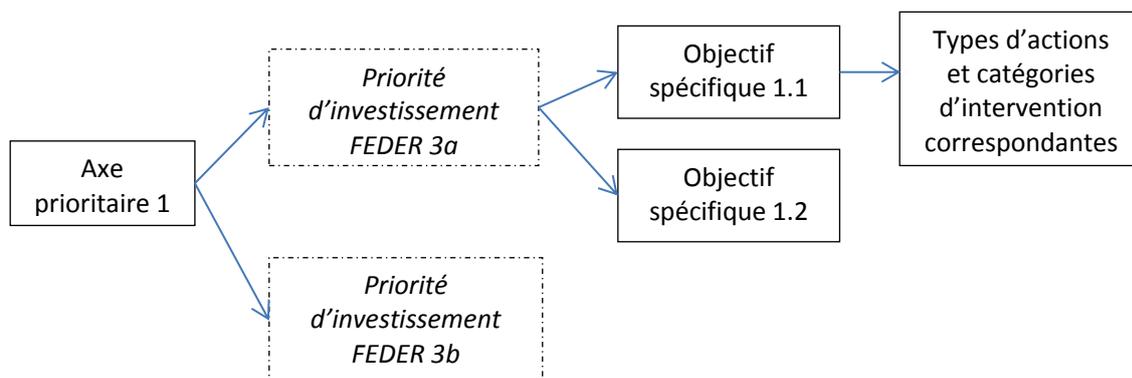
2.2.1 L'architecture globale de la stratégie

Rappel de l'architecture fixée par la Commission

La génération 2014-2020 des PO se caractérise par un cadrage important des programmes régionaux, tant sur la forme que sur le fonds. Leur contenu et leur architecture sont notamment précisés dans un modèle de PO de la Commission⁴.

Il est notamment demandé de structurer la stratégie du PO FEDER autour des 10 Objectifs Thématiques (OT) de la Stratégie UE 2020, chacun se déclinant en plusieurs priorités d'investissement (PI)⁵.

L'architecture type est la suivante :



Le modèle de PO précise par ailleurs que l'architecture du PO FEDER doit respecter les lignes directrices suivantes :

- Un axe prioritaire doit couvrir un seul objectif thématique (OT) ; « dans des cas justifiés, il est également possible de définir des axes prioritaires associant des PI complémentaires à différents OT afin d'atteindre une contribution maximale à l'axe prioritaire » (p6). Si la situation se présente, il est demandé de l'expliquer dans le PO, sous le titre de l'axe.
- Chaque objectif spécifique (OS) doit être cohérent avec la PI en question et la détailler afin de cibler les besoins particuliers ; il ne peut être plus large que la PI. Le nombre d'OS par PI devrait être limité dans la mesure du possible, pour faciliter le suivi et éviter la fragmentation des programmes.
- La situation de départ doit être précisée au niveau de chaque objectif spécifique ; le lien avec le diagnostic du territoire doit être fait à ce niveau.

Cette architecture repose sur une logique « en entonnoir », qui va du plus global (niveau « Axe ») au plus précis et concret (jusqu'au niveau « Type d'actions »). Au-delà d'un simple « habillage », ces grands principes visent à s'assurer que la stratégie du POP

⁴ Idem

⁵ Projet de règlement FEDER, 6/10/2011

rentre bien dans celle de la Stratégie UE 2020, à veiller à sa bonne lisibilité, et à faciliter son suivi (des objectifs précis permettront en effet de définir plus facilement les indicateurs correspondants).

Une architecture globalement respectée par le GIP...

Sur la base des travaux effectués dans le cadre du Diagnostic Territorial Stratégique (DTS), le GIP Massif Central a défini une première architecture du PO FEDER dans la VO du PO.

Les exigences européennes sont globalement respectées : la stratégie se décompose en effet en 2 axes, qui eux-mêmes se décomposent en priorités d'investissement et objectifs spécifiques. Le nombre d'OS par PI est généralement limité à 1 ou 2, conformément aux demandes de la Commission.

Notons que l'axe 1 couvre plusieurs OT ; il sera donc important que, dans la prochaine version du PO, le GIP précise pourquoi la définition d'un axe pluri-OT est plus efficace que plusieurs axes.

... mais la stratégie doit être stabilisée et uniformisée entre les parties du PO

La VO du POP présente la stratégie à 3 endroits :

- Le Tableau 1 précise les PI choisies et les raisons de ces choix ;
- La Section 2 décrit les axes prioritaires (pour chaque axe, les PI et OT correspondants) ;
- Le Tableau 2 synthétise la stratégie en rappelant les axes, OT, PI et OS correspondants, ainsi que le fonds concerné.

L'organisation de la VO se rapproche de celle définie dans le modèle de PO élaboré par la Commission européenne⁶ ; seul le Tableau 2 est mal positionné : il doit apparaître à la fin de la Section 1 (« Tableau 2 : Aperçu de la stratégie d'investissement du programme »).

Par ailleurs, entre ces trois parties, l'architecture de la stratégie et certains libellés sont différents, ce qui rend l'appropriation de la stratégie difficile. Au préalable, il est donc nécessaire de dégager une architecture unique du POP, homogène entre les différentes parties du programme.

La numérotation doit être clarifiée

La numérotation des PI et OS n'est pas homogène entre la description des axes dans la Section 2 et le Tableau 2 ; aucune d'entre elles ne permet pas de faire le lien avec les PI du FEDER, ni avec l'architecture du POP, comme le montre le tableau ci-dessous :

	Section 2	Tableau 2
Axe 1	PI 1 ; 2.1 ; 2.2 ; 3 ; 4 Les OS ont la même numérotation que les PI.	PI 1.1 ; 2.1 ; 2.2 ; 3.1 ; 4.1 ; 4.2 Les OS n'ont pas de numéro.
Axe 2	PI 5 OS 5.1 et 5.2	PI 2.1 Les OS n'ont pas de numéro.

Notons par ailleurs que, dans le Tableau 2, le même numéro a été attribué à deux PI (PI 2.1), à la fois dans l'OT2 et dans l'OT6.

⁶ « Avant-projet de modèle et lignes directrices visant à élaborer le contenu d'un PO », version 3 – 21 mai 2013 (version traduite par la DATAR).

Pour plus de clarté, il serait préférable de reprendre le code de la PI du règlement FEDER (ex : la PI 2.2 fait référence à la PI 2c) ; et de numérotter les axes et les OS de façon à faire apparaître clairement l'architecture du POP (ex : Axe 1, décliné en OS 1.1, 1.2, ...).

Préconisations :

- Pour l'axe 1, préciser pourquoi la définition d'un axe pluri-OT est plus efficace que plusieurs axes. Si la combinaison d'OT dans un même axe ne se justifie pas, envisager une restructuration de la stratégie en ciblant chaque axe sur 1 OT.
- Positionner le Tableau 2 avant la Section 2
- Uniformiser l'architecture et les libellés de la stratégie, pour une meilleure lisibilité
- Renommer les PI en s'appuyant sur les numéros et libellés des PI du règlement FEDER
- Numérotter les axes et les OS de façon à faire apparaître clairement l'architecture du POP

2.2.2 Analyse détaillée des libellés

Les axes

La stratégie s'articule autour de 2 axes, évoqués à la fois dans la Section 2 et dans le Tableau 2 du POP :

- Axe 1 : Améliorer l'attractivité du Massif central pour les populations et les entreprises ;
- Axe 2 : Valoriser le potentiel environnemental du Massif central.

Ces axes sont clairs et explicites ; mais on peut noter le caractère assez imprécis du libellé de l'axe 1, le terme « attractivité » pouvant recouvrir différentes dimensions, y compris la valorisation de l'environnement ciblée par l'axe 2.

Les priorités d'investissement

Les priorités énoncées ne reprennent pas littéralement le libellé des PI du règlement FEDER. La plupart peuvent facilement être rattachées à la PI correspondante, sauf pour ce qui concerne :

- L'OT1 : les tableaux évoquent les priorités « Promotion de la R&D » et « Promotion de l'innovation sociale (...) » ; la Section 2 ne formule qu'une priorité : « Promotion de la recherche-développement ». L'ensemble de ces priorités relèvent, de notre point de vue, de la même PI du règlement FEDER, la PI 1b « Promotion des investissements R&I par les entreprises (...) » ; le choix de cette PI devra être validé par le GIP.
- L'OT2 : les priorités « Développement de produits et de services TIC, du commerce en ligne et de la demande TIC » et « Renforcement des applications TIC (...) » relèvent de la même PI, la PI 2c « Renforcement des applications TIC (...) ». En effet, toutes les deux concernent le développement d'applications TIC, pour les entreprises (télétravail, ...) et les habitants (e-santé, e-culture, ...). Le choix de cette PI devra être validé par le GIP.

Notons que dans le Tableau 1 (colonne « PI choisie »), deux priorités ne trouvent pas de correspondance avec les PI du FEDER :

- « l'appui à la capacité des PME à s'engager dans des processus de croissance et d'innovation » (OT3) ;

- « Soutenir une croissance porteuse d’emplois grâce au développement du potentiel endogène (...) » (OT8).

Ces 2 priorités n’ont pas été reprises dans le Tableau 2 ; elles devraient donc être enlevées du Tableau 1 si elles ne sont pas justifiées et ne peuvent être rattachées à des PI du règlement FEDER.

Enfin, concernant la sécurisation de l’approvisionnement pour le bois énergie et le bois d’œuvre : la PI choisie dans la VO est la 3b ; mais il est indiqué qu’elle pourrait aussi concerner la 6b (« cette section peut également être une application du 2.2 sur l’OT6 » - p9). Ce point devra être clarifié dans la V1.

Les objectifs spécifiques

Les OS sont libellés différemment dans la Section 2 et dans le Tableau 2. Formulés de façon synthétique et claire dans la Section 2, ils sont plus détaillés dans le Tableau 2 (voire fractionnés en sous-objectifs), comme précisé dans le tableau en annexe 3 de ce document.

Ce tableau montre que, de façon générale, les intitulés des OS formulés dans la Section 2 correspondent bien à la description faite dans le POP pour chacun d’entre eux, mais la plupart pourraient être reformulés pour gagner en clarté et pour délimiter leur périmètre d’intervention.

Préconisations :

- Reprendre la numérotation et les libellés des PI du règlement FEDER
- Reformuler les OS pour qu’ils reflètent explicitement leur contenu, en veillant à la clarté et à la concision des libellés.

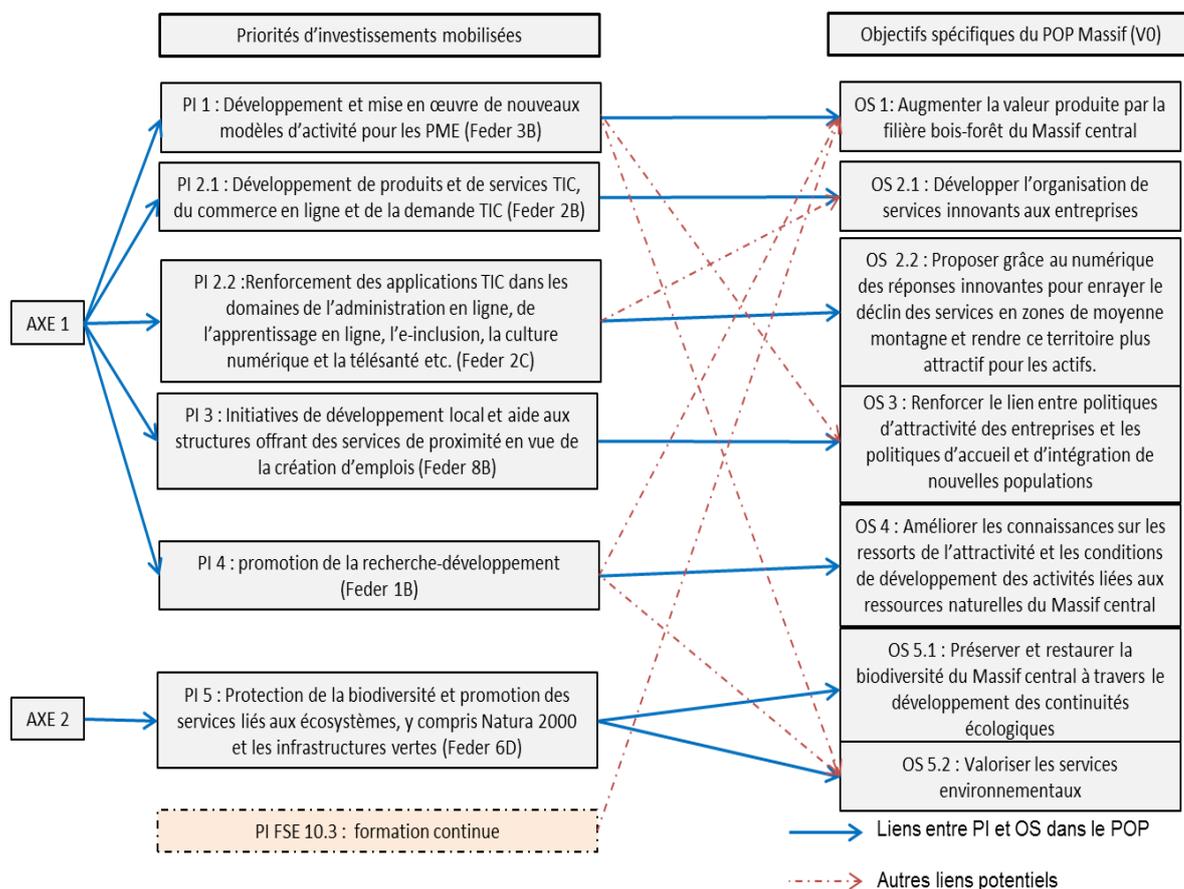
2.3 Les relations entre les différents niveaux de la stratégie

Ce chapitre examine la cohérence interne de la stratégie, sur la base de l'architecture définie à la page précédente. Il s'agit d'examiner successivement les critères suivants :

- L'articulation entre les objectifs spécifiques (OS) et les priorités d'investissement FEDER ;
- La contribution des OS aux axes du programme ;
- Les relations entre OS (contradictions, redondances, complémentarités, synergies).

2.3.1 L'articulation entre les objectifs spécifiques, objectifs thématiques et priorités d'investissement du FEDER

Le schéma ci-dessous présente la stratégie du POP, déclinée en axes, priorités d'investissement (PI) FEDER et objectifs spécifiques (OS). Les flèches en bleu indiquent les liens établis dans le POP entre chaque PI et OS ; les traits en pointillés rouges montrent les autres liens qui pourraient potentiellement être établis au regard de la description des OS :



On observe que, conformément à la demande de la Commission, chaque PI se décompose en un nombre limité d'OS (1 à 2) ; mais la lecture du descriptif des OS montre que plusieurs objectifs ont un périmètre plus large que la PI à laquelle il est rattaché et pourraient être reliés à des PI d'objectifs thématiques différents :

- L'OS 1 (filiale bois-forêt) prévoit non seulement le développement de nouveaux modèles d'activité (FEDER 3b), mais aussi du soutien à l'innovation (FEDER 1b) et des actions de formation (complément FSE).

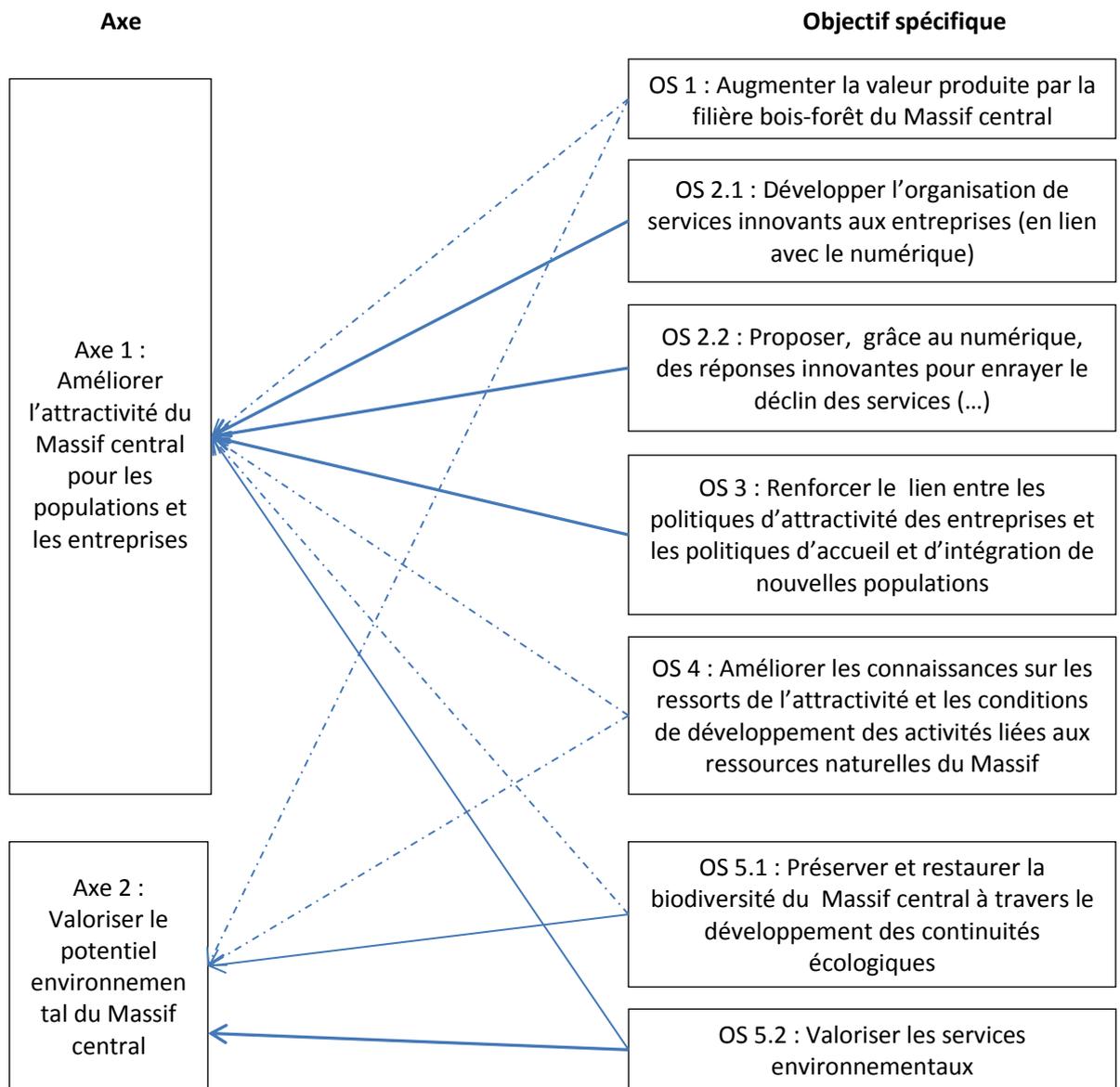
- L'OS 2.1 est rattaché à la PI FEDER 2b, qui vise à promouvoir l'utilisation des TIC « PAR » les entreprises ; or sa description ne permet pas d'établir un lien explicite avec cette PI. Il faudrait notamment s'assurer que les types d'actions soutenues rentrent bien dans ce champ, et non dans le soutien aux services « POUR » les entreprises (PI 2c relative aux applications TIC).
- L'OS 3 a un périmètre plus large que la PI 8b auquel il est rattaché (actions dont le but est la création d'emploi) : il concerne également le développement de nouveaux modèles d'activité (PI 3b) ; il serait donc nécessaire de mieux cerner le champ de l'OS pour veiller à son inclusion dans la PI concernée.
- L'OS 5.2 couvre également des actions de recherche, et pourrait donc être rattaché à la PI 1b (Promouvoir la recherche – développement).

Préconisations :

- Veiller à ce que les OS soient bien inclus dans la PI correspondante, sans dépasser son périmètre

2.3.2 La contribution des OS aux axes prioritaires

Le schéma ci-dessous établit l'arbre des objectifs global qui relie chaque objectif spécifique aux axes prioritaires auxquels il contribue de la façon suivante :



Les traits indiquent les interactions entre les objectifs stratégiques et opérationnels. Les interactions plus fortes sont représentées par les lignes en gras et les lignes en pointillé indiquent une interaction plus faible.

Cet arbre des objectifs montre une bonne contribution globale des objectifs spécifiques aux axes prioritaires, avec néanmoins des contributions plus faibles pour les objectifs suivants :

- L'OS 1, relatif au développement de la filière bois, ne répond pas directement à l'ambition de renforcer l'attractivité du territoire : il s'agit en effet de « valoriser les services forestiers » et de soutenir les actions de « gestion durable de la ressource forestière » (p9). Dans ce sens, cet objectif peut également être rattaché à l'axe 2 « Valoriser le potentiel environnemental du Massif central ».
- L'OS 4, ciblé sur la recherche, a des contours assez flous qui rendent difficile son rattachement aux axes. De plus, les thématiques de recherche identifiées, à la fois sur les ressorts de l'attractivité et sur la filière bois, donnent un caractère transversal à cet objectif.
- Les OS 5.1 (préservation et restauration des continuités écologiques) et 5.2 (valorisation des services environnementaux) contribuent aussi, dans une moindre mesure, au renforcement de l'attractivité du territoire, par une meilleure valorisation des richesses naturelles.

Il ressort de l'analyse de cet arbre d'objectif un déséquilibre entre les deux axes, avec la prédominance de l'axe 1 qui concerne l'attractivité du territoire : en effet, tous les aspects du développement d'un territoire peuvent concourir au renforcement de son attractivité (économie, environnement, services, ...). Ce constat est à mettre en parallèle avec la recommandation de la Commission, de cibler chaque axe sur un seul OT.

L'axe 2 est, quant à lui, ciblé sur la protection et la restauration de la biodiversité, mais l'OS 5.2 relatif à la Valorisation des services environnementaux est plus large : il porte également sur le développement du bois-énergie, la compensation carbone, la recherche / connaissance, ... La diversité des types d'actions qu'il recouvre pose la question du périmètre des OS : il s'agit en effet de s'assurer que chacun porte sur un thème bien précis, en cohérence avec la priorité d'investissement choisie. Parmi les actions envisagées pour cet objectif, plusieurs concourent à l'axe 1 (développement du bois-énergie, la compensation carbone, la recherche / connaissance et l'expérimentation), ce qui renforce le déséquilibre de la stratégie et nuit à sa lisibilité.

Préconisations :

- Définir des axes aux contours bien précis, de façon à délimiter leurs spécificités respectives.
- Veiller à ce que le contenu des OS ne soit pas multithématique en définissant des OS ciblés sur un thème spécifique (en particulier pour l'OS 5.2)

2.3.3 La cohérence entre les OS

Analyse des relations entre les objectifs spécifiques

Le tableau ci-dessous présente, de façon synthétique, la façon dont chacun des objectifs spécifiques du POP interagit avec les autres pour renforcer ou au contraire limiter leur action. Le détail des analyses est présenté en annexe 4 de ce document.

Il représente la contribution de chaque objectif (en lignes) à tous les autres objectifs du programme (en colonnes).

	1	2.1	2.2	3	4	5.1	5.2
1 : Augmenter la valeur produite par la filière bois-forêt du Massif central		Complémentarité	Complémentarité	Complémentarité	Synergie	Complémentarité	Redondance potentielle
2.1 : Développer l'organisation de services innovants aux entreprises, en lien avec le numérique	Complémentarité		Redondance potentielle	Complémentarité	Synergie		
2.2 : Développer de nouveaux services aux populations et aux entreprises en moyenne montagne grâce au numérique	Complémentarité	Redondance potentielle		Complémentarité	Synergie		Complémentarité
3 : Soutenir les politiques d'accueil et d'intégration de nouvelles populations		Complémentarité	Complémentarité		Synergie	Complémentarité	Complémentarité
4 : Améliorer les connaissances sur les ressorts de l'attractivité et le développement de la filière bois-forêt	Synergie	Synergie	Synergie	Synergie		Redondance potentielle	Redondance potentielle
5.1 : Préserver et restaurer les continuités écologiques des espèces et milieux à fort enjeu pour le Massif central	Complémentarité			Complémentarité	Redondance potentielle		Synergie
5.2 : Valoriser les services environnementaux dans le circuit économique	Redondance potentielle	Complémentarité	Complémentarité	Complémentarité	Redondance potentielle	Synergie	

Contradiction
 Redondance potentielle
 Complémentarité
 Synergie

L'analyse des relations entre les OS montre l'absence de contradiction ou d'antagonisme : l'ensemble des OS visent à renforcer l'attractivité du territoire en misant sur le développement économique, les services et la valorisation des ressources naturelles.

Tous les OS sont complémentaires avec plusieurs autres, comme le montre le tableau détaillé en annexe 5 de cette note.

On note des synergies entre l'OS 4 relatif à l'amélioration de la connaissance et les autres OT : en effet, les domaines ciblés dans cet OS sont directement liés aux domaines ciblés dans les autres objectifs : filière bois-forêt et ressorts de l'attractivité du territoire. L'association de ces OS permet de renforcer leurs actions réciproques, pour aboutir à un même but. Néanmoins, le fait que l'OS 4 soit intégré dans l'axe 1 atténue sa vocation transversale et son articulation avec les OS de l'axe 2.

Plusieurs redondances potentielles entre les OS ont été observées :

- au niveau des services liés au TIC, les OS 2.1 et 2.2 sont très proches ; leur description dans la VO du POP ne permet pas de bien comprendre leurs spécificités ;
- au niveau de la connaissance, on retrouve ce domaine d'intervention à la fois dans l'OS 4, mais aussi dans les OS 5.1 (connaissance des milieux naturels à enjeux) et 5.2 (connaissance des services environnementaux, de l'impact du changement climatique sur les forêts, ...) ;
- au niveau de la compensation carbone : ce point est évoqué dans l'OS 1 dédié au développement de la filière bois-forêt, et dans l'OS 5.2 relatif à la valorisation des services environnementaux.

Il sera important de clarifier le périmètre de chacun des OS, afin de limiter les risques de redondances.

Préconisations :

- Mettre en avant le caractère transversal de l'OS 4 relatif à l'amélioration de la connaissance, qui contribue aux 2 axes
- Eliminer les redondances entre les OS (TIC, connaissance, compensation carbone)

2.4 La formulation des complémentarités et synergies potentielles dans le POP

La VO du POP évoque à plusieurs endroits les complémentarités et synergies potentielles entre les OS, en particulier dans la description synthétique de la stratégie globale (p5) et dans la description des axes :

- Concernant l'axe 1, l'action du POP se veut « transversale » (p5) en intervenant de façon complémentaire sur le développement de la filière bois, les services en lien avec les TIC et les politiques d'accueil et d'intégration. La complémentarité des objectifs de cet axe est explicitement formulée dans la description de l'axe (p8), où il est indiqué qu'il mobilise « plusieurs outils complémentaires ». Il est également précisé que le regain d'attractivité lié au développement du numérique est « accompagné et amplifié par les politiques d'accueil ».
- Concernant l'axe 2, le fil directeur est la valorisation des ressources naturelles (p5), avec pour ambition commune à tous les OS de « mettre en avant ses atouts naturels de manière intelligente au service du développement de son territoire » (p11). Comme pour l'axe 1, on note le souhait de générer « un retour pour le territoire et ses habitants », à travers la valorisation des ressources naturelles du territoire.

Cependant, les complémentarités et synergies sont rarement évoquées dans la description des objectifs. On relève un lien explicite entre objectifs à deux endroits :

- Concernant l'OS 1, il est précisé que la valorisation des services forestiers peut être « une application du 5.2 sur l'OT6 et la gestion durable de la ressource forestière » ;
- Concernant l'OS 3, le POP précise qu'il est « en lien avec le développement des usages numériques (OS 2.1 et 2.2) ».

Etant données les nombreuses complémentarités et synergies entre OS dégagées par l'analyse des relations entre OS au paragraphe précédent, il serait intéressant d'enrichir la description des objectifs en mettant davantage en évidence leurs interactions.

Notons que l'amélioration des connaissances est présentée comme un objectif transversal (p8), dont la mobilisation « se fait à tous les étages du POP », y compris dans des domaines couverts par l'axe 2. Si les synergies entre cet objectif et les autres « étages du POP » sont clairement formulées (p8), il n'en demeure pas moins que son rattachement à l'axe 1 atténue sa vocation transversale.

Préconisations :

- Dans la description des OS, mettre en évidence les complémentarités et synergies entre OS, en particulier concernant l'OS 4 lié à l'amélioration de la connaissance

3 Cohérence stratégique du programme

3.1 Champs d'analyse de la cohérence stratégique et avancement des travaux

3.1.1 Champs d'analyse

L'analyse de la cohérence stratégique examine les liens entre le POP et les orientations européennes et nationales. Il s'agit :

- de vérifier si les orientations du POP **sont cohérentes** avec les orientations européennes et nationales.
- d'examiner en quoi les orientations du POP **contribuent** à l'atteinte des objectifs européens et nationaux.

3.1.2 Documents de référence

L'analyse se base sur les orientations et objectifs européens et nationaux décrits dans les documents suivants :

- la Stratégie Europe 2020 : Europe 2020, une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive, 03.03.2010
- le Cadre Stratégique Commun : Éléments pour un cadre stratégique commun 2014-2020, parties 1 et 2, Document de travail du 14.05.2012
- L'Accord de partenariat : Accord de partenariat V0, 23.05.2013
- Le Programme National Réforme : Programme de Réforme 2012
- La Recommandation du Conseil à la France au vu des articles 121 §2 et 148 §4 : Recommandation du Conseil du 10 juillet 2012 concernant le programme national de réforme pour 2012 et portant avis sur le programme de stabilité de la France pour la période 2012-2016

3.1.3 Avancement

Le tableau suivant présente les différentes tâches qui constituent le travail d'analyse de la cohérence stratégique, ainsi que leur état d'avancement.

 A faire  A compléter  Terminé  Ne concerne pas le POP

Critère	Source	Commentaires
Le POP est cohérent avec la stratégie Europe 2020, et contribue à ses objectifs.	Cdc § 5.4.1	
Le POP est cohérent avec le CSC, et contribue à ses objectifs.	Cdc § 5.4.1	
Le POP est cohérent avec l'Accord de partenariat, et contribue à ses objectifs.	Cdc § 5.4.1	A compléter lors de la parution de la V1 de l'Accord
Le POP est cohérent avec le PNR, et contribue à ses objectifs.	Cdc § 5.4.1	
Le POP est cohérent avec les recommandations du Conseil, et contribue à ses objectifs.	Cdc § 5.4.1	

3.3 Cohérence avec la stratégie Europe 2020

3.3.1 Les éléments clés de la stratégie Europe 2020

La stratégie Europe 2020 a pour objectif un renforcement de l'économie européenne via une croissance intelligente, verte et inclusive, avec les **3 priorités** suivantes :

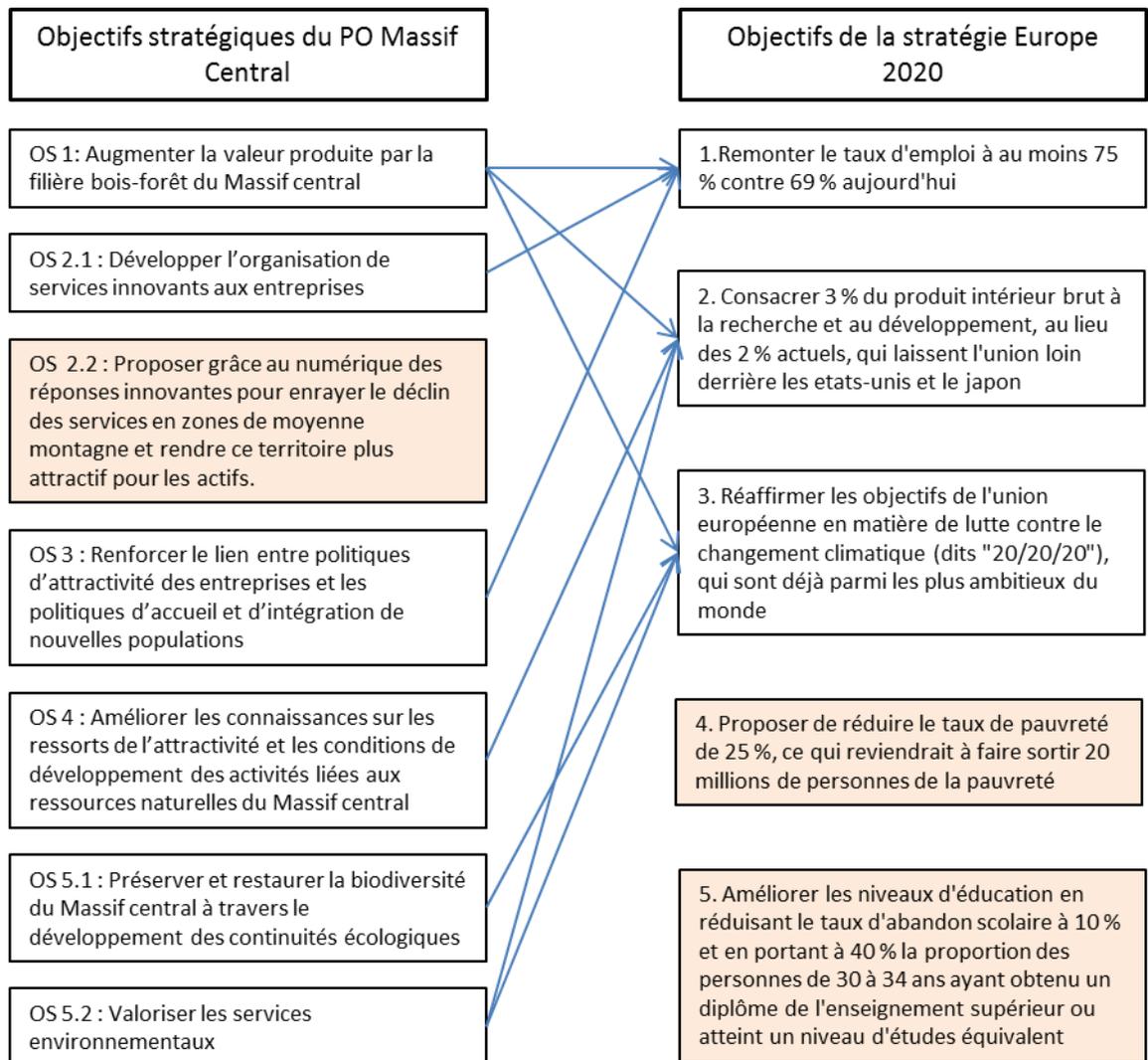
- développer une économie basée sur la connaissance et l'innovation,
- promouvoir une économie renouvelable, plus verte et plus compétitive et une croissance inclusive,
- soutenir une économie créatrice d'emplois, de cohésion sociale et territoriale

Elle se traduit également en **5 objectifs chiffrés**, destinés à guider les investissements :

1. Remonter le taux d'emploi à au moins 75 % contre 69 % aujourd'hui ;
2. Consacrer 3 % du produit intérieur brut à la recherche et au développement, au lieu des 2 % actuels, qui laissent l'union loin derrière les États-Unis et le Japon ;
3. Réaffirmer les objectifs de l'union européenne en matière de lutte contre le changement climatique (dits "20/20/20"), qui sont déjà parmi les plus ambitieux du monde ;
4. Proposer de réduire le taux de pauvreté de 25 %, ce qui reviendrait à faire sortir 20 millions de personnes de la pauvreté ;
5. Améliorer les niveaux d'éducation en réduisant le taux d'abandon scolaire à 10 % et en portant à 40 % la proportion des personnes de 30 à 34 ans ayant obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur ou atteint un niveau d'études équivalent.

3.3.2 Analyse de la cohérence du POP à la stratégie Europe 2020 et de la contribution à ses objectifs

Le schéma suivant permet de visualiser la contribution des objectifs spécifiques du programme du Massif aux objectifs de la stratégie Europe 2020. Elle se base sur les actions évoquées pour chaque objectif spécifique dans la V0 du programme.



Légende

→ contribue à ...

Objectif pour lequel il n'y a pas de lien entre le PO et la stratégie Europe 2020

On constate que :

- Le programme ne contribue pas directement aux objectifs 4 et 5 de la stratégie Europe 2020. Cependant, ce constat est cohérent avec le fait que le POP ne mobilise que du FEDER : les objectifs 4 et 5 relèvent davantage du FSE.
- L'OS 2.2, dont l'objectif d'améliorer les services TIC sur les territoires, n'est lié à aucun objectif de la stratégie Europe 2020. En effet l'attractivité des territoires et l'accueil de nouvelles populations ne font pas partie des priorités européennes. Le choix d'un axe et d'un OS centrés sur ces thématiques doivent donc être bien justifiés au regard des enjeux du Massif.

D'autre part, sur la forme :

- La justification de la contribution des axes à la stratégie UE2020 est « éclatée » dans le PO et n'apparaît pas clairement. Cette justification devrait apparaître dans la section 1.1 du POP d'après le « modèle » (et non dans le 1.2 comme c'est le cas dans la V0).
- De manière générale, les axes et des objectifs spécifiques retenus dans le POP contribuent bien aux objectifs UE2020, mais cette contribution pourrait être mieux argumentée. Par exemple, l'objectif de développer les services TIC pourrait contribuer également à réduire les émissions de CO2 (Objectif UE2020 n°3) et à développer l'emploi en levant des freins liés à la mobilité (Objectif UE2020 n°1).

Préconisations :

- Bien justifier l'ouverture d'un axe sur l'attractivité des territoires (cf. analyse de la pertinence)
- Présenter la justification de la contribution des axes à la stratégie UE2020 de façon plus ramassée, en particulier dans la section 1.1 du POP
- Mieux faire ressortir la contribution des OS aux objectifs UE2020

3.4 La cohérence avec le Cadre Stratégique Commun

3.4.1 Les éléments clés du Cadre Stratégique Commun

Le cadre stratégique commun traduit les objectifs de la stratégie Europe 2020 en objectifs thématiques et en priorités d'investissements dans lesquels devront s'inscrire les différents fonds. Il définit également les éléments de coordination inter-fonds et de mise en œuvre des programmes.

Le CSC indique que le FEDER contribuera à l'ensemble des objectifs thématiques en se concentrant sur ceux liés à l'environnement des entreprises (infrastructures, services aux entreprises, appui aux entreprises, innovation, TIC et recherche) et sur la fourniture de services aux citoyens dans certains domaines (énergie, services en ligne, éducation, infrastructures de santé, sociales et de recherche, accessibilité, qualité de l'environnement).

Le cadre stratégique commun fixe pour chaque OT les actions clés à soutenir par chacun des fonds. Ces actions prioritaires sont traduites en priorités d'investissements dans le projet de règlement du FEDER.

3.4.2 Analyse de la cohérence du programme avec le Cadre Stratégique Commun

Le rattachement des axes aux objectifs thématiques est cohérent avec l'identification des OT établie dans le Cadre Stratégique Commun. Cependant les objectifs spécifiques couvrent parfois plusieurs objectifs thématiques, et dépassent donc le cadre de la priorité d'investissement à laquelle ils sont rattachés. Ce point est examiné dans la cohérence interne.

D'autre part, il serait utile de conserver une numérotation des priorités d'investissement basée sur celle du projet de règlement du FEDER, ce qui permet de garder le lien aux OT. Cette numérotation est rappelée en annexe 7.

Préconisations :

- Numéroté les priorités d'investissement selon la codification du règlement FEDER

3.5 L'accord de partenariat

3.5.1 Les éléments clés de l'Accord de partenariat

Les analyses se basent sur la V0 de l'Accord de partenariat. Ce document évoque un ensemble de besoins au niveau national pour chacun des 11 objectifs thématiques. Cependant le document n'est pas abouti et la liste des besoins sur lesquels porteront les interventions n'est pas finalisée dans cette V0. Il n'est pas possible à ce stade de les lister.

Les analyses seront donc complétées en fonction de la V1 de l'Accord de Partenariat.

3.5.2 Analyse de la cohérence du programme avec l'Accord de partenariat

Les grandes thématiques sur lesquelles portent les deux axes du POP Massif Central sont cohérentes avec les besoins identifiés dans l'Accord de partenariat.

Le niveau « infra » (les objectifs spécifiques) n'est pas encore assez précis pour que l'on puisse juger de leur cohérence avec l'Accord de Partenariat.

Cependant, à ce stade on peut déjà signaler que 2 objectifs spécifiques risquent de ne pas être en cohérence avec les besoins identifiés au niveau national :

- **sur l'OS 4 - Connaissances sur les ressorts de l'attractivité et les conditions de développement des activités liées aux ressources naturelles du Massif central :**

Les besoins identifiés au niveau national en termes de soutien à la recherche concernent :

- la promotion de la recherche, attractivité pour les chercheurs de haut niveau
- la recherche sur certains secteurs d'avenir, comme les biotechnologies et les nanotechnologies
- le développement de nouveaux modes de production préservant les ressources naturelles et agriculture, pêche et aquaculture
- le renforcement de la connaissance de l'évolution et de l'état de l'environnement.

Il faudra veiller autant que possible à relier les thématiques de recherche inscrites dans le POP avec ces besoins. Si cela n'est pas possible, il faudra bien justifier en quoi les besoins spécifiques au Massif s'écartent des besoins nationaux.

- **Sur l'OS 5.2 - Valoriser les services environnementaux :** la valorisation des services environnementaux ne fait pas partie des besoins identifiés dans la V0 l'Accord de partenariat. Il faudra vérifier si cet objectif est cohérent avec la V1 de l'Accord.

Préconisations :

- Préciser le descriptif de l'OS 4 pour relier les domaines de recherche financés dans le POP aux besoins identifiés dans l'Accord de Partenariat
- Vérifier la prise en compte de la thématique « valorisation des services environnementaux » dans la V1 de l'AdP

3.6 Le Programme National de Réforme

3.6.1 Éléments clés du PNR

L'analyse ci-dessous est basée sur le Programme de réforme 2012. Le PNR énonce les objectifs nationaux pour 2020 et fixe les lignes directrices de la stratégie de la France pour la période 2012-2016 pour avancer vers l'atteinte de ces objectifs.

Le tableau ci-dessous présente les objectifs UE2020 et leurs déclinaisons en objectifs nationaux pour la France.

Domaine	Cible UE	Cible France
Emploi	75 % de la population âgée de 20 à 64 ans	75 % dont taux d'emploi des femmes 70 %
Recherche et Développement	Investissement de 3 % du PIB	3 %
Environnement	Réduction des émissions de gaz à effet de serre de 20 % par rapport à 1990	- 14 % en 2020 hors ETS par rapport à 2005
	Utilisation d'énergie provenant de sources renouvelables à hauteur de 20 %	23 %
	Augmentation de 20 % de l'efficacité énergétique	130 Mtep en consommation d'énergie finale ⁴
Education	Abaissement du taux de décrochage scolaire à moins de 10 %	9,5 %
	Un diplôme de l'enseignement supérieur pour au moins 40 % de la population âgée de 30 à 34 ans	50 %
Lutte contre la pauvreté et l'exclusion	Réduction d'au moins 20 millions du nombre de personnes touchées ou menacées par la pauvreté et l'exclusion sociale	9,6 millions (= 11,2 millions - 1,6 millions) ⁵ - 1/3 entre 2006 et 2012, puis réévaluation ⁶

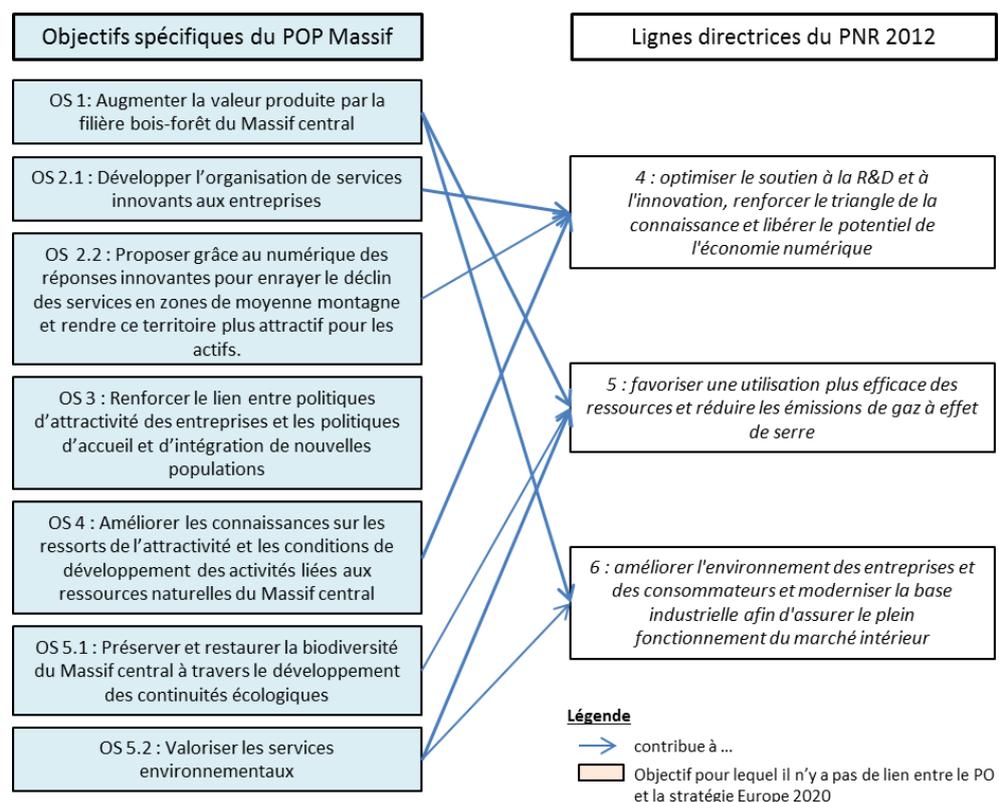
Les lignes directrices du PNR 2012 sont les suivantes :

- Ligne directrice 1 : garantir la qualité et la soutenabilité des finances publiques
 - Garantir la qualité des finances publiques
 - Garantir la soutenabilité des finances publiques
- Lignes directrices 2 et 3 : résorber les déséquilibres macroéconomiques et les déséquilibres au sein de la zone euro
- Ligne directrice 4 : optimiser le soutien à la R&D et à l'innovation, renforcer le triangle de la connaissance et libérer le potentiel de l'économie numérique
 - Optimiser le soutien à la R&D et l'innovation
 - Renforcer le triangle de la connaissance
 - Libérer le potentiel de l'économie numérique
- Ligne directrice 5 : favoriser une utilisation plus efficace des ressources et réduire les émissions de gaz à effet de serre
 - Favoriser une utilisation plus efficace des ressources, notamment à travers la protection de l'environnement et de la diversité biologique
 - Réduire les émissions de gaz à effet de serre à travers des politiques en matière de climat et d'énergie
- Ligne directrice 6 : améliorer l'environnement des entreprises et des consommateurs et moderniser la base industrielle afin d'assurer le plein fonctionnement du marché intérieur
 - Réformer les professions réglementées
 - Ouvrir les industries de réseau à la concurrence et moderniser l'administration
 - Moderniser la base industrielle pour la rendre innovante, compétitive, à faible émission de CO₂, économe en ressources

- Ligne directrice 7 : accroître la participation des femmes et des hommes au marché du travail, diminuer le chômage structurel et promouvoir la qualité de l'emploi
 - Accroître la participation au marché du travail et la demande de travail
 - Renforcer le dialogue social et rénover la négociation salariale
 - Sécuriser les parcours professionnels et améliorer les conditions de travail
- Ligne directrice 8 : développer une main-d'œuvre qualifiée en mesure de répondre aux besoins du marché du travail et promouvoir l'éducation et la formation tout au long de la vie
 - Développer une main d'œuvre qualifiée en mesure de répondre aux besoins du marché du travail
 - Promouvoir l'éducation et la formation tout au long de la vie
- Ligne directrice 9 : améliorer la qualité des systèmes d'éducation et de formation et les rendre plus performants à tous les niveaux, et augmenter la participation à l'enseignement supérieur ou d'un niveau équivalent
 - Assurer une formation initiale de qualité pour tous
 - Encourager la mobilité des élèves, des étudiants et des enseignants
- Ligne directrice 10 : promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté
 - Favoriser l'accès et le maintien dans le logement des personnes sans abri ou mal logées
 - Assurer l'effectivité des droits fondamentaux aux populations les plus vulnérables et favoriser ainsi l'accès à leur autonomie et à l'exercice de leur citoyenneté

3.6.2 Analyse de la cohérence et de la contribution

Le schéma ci-dessous représente la contribution des objectifs spécifiques du POP aux lignes directrices du PNR. Nous nous sommes focalisés sur les lignes directrices 4 à 6 qui relèvent du FEDER. Les lignes directrices 1, 2 et 3 relèvent davantage de la macroéconomie et les 7, 8, 9 et 10 du FSE.



Tous les objectifs spécifiques du POP s'inscrivent dans au moins une des lignes directrices du PNR 2012 et les deux stratégies ne présentent aucun antagonisme. Les objectifs spécifiques du POP sont donc cohérents avec le PNR.

Les intitulés des OS ne sont globalement pas assez précis pour démontrer leur contribution à la stratégie du PNR. Cependant la description des actions à financer sous ces OS démontre de façon claire cette contribution.

3.7 Les recommandations du Conseil à la France

3.7.1 Les éléments clés

Les recommandations sont organisées en 5 points :

- Point 1
 - Renforcer et mettre en œuvre la stratégie budgétaire, étayée par des mesures suffisamment bien précisées
 - Assurer un effort d'ajustement structurel approprié pour progresser de manière satisfaisante par rapport à l'OMT (Objectif à Moyen Terme⁷)
 - Poursuivre l'examen de la viabilité et de l'adéquation du système de retraite et prendre des mesures supplémentaires si nécessaire
- Point 2
 - Introduire de nouvelles réformes pour lutter contre la segmentation du marché du travail
 - Continuer de veiller à ce que toute évolution du salaire minimum soutienne la création d'emplois et la compétitivité
 - Prendre des mesures en vue d'augmenter la participation des adultes à l'apprentissage tout au long de la vie
- Point 3
 - Adopter des mesures concernant le marché du travail afin que les travailleurs plus âgés restent plus longtemps en activité
 - Améliorer l'employabilité des jeunes, en particulier ceux qui sont les plus exposés au risque de chômage
 - Intensifier les politiques actives de l'emploi et faire en sorte que les services publics de l'emploi offrent un accompagnement individualisé plus performant
- Point 4
 - Prendre de nouvelles mesures en vue d'introduire un système fiscal plus simple et plus équilibré
 - Poursuivre les efforts en vue de réduire et de rationaliser les dépenses fiscales (en particulier celles encourageant le recours à l'endettement)
 - Examiner si les taux réduits de TVA appliqués actuellement favorisent la croissance et la création d'emplois
- Point 5
 - Poursuivre les efforts pour supprimer les restrictions injustifiées dans les professions et secteurs réglementés, en particulier dans le secteur des services et du commerce de détail
 - Prendre de nouvelles mesures pour libéraliser les industries de réseau

3.7.2 Analyse de la cohérence et de la contribution

Les objectifs spécifiques du POP sont cohérents avec les recommandations du Conseil à la France.

⁷ Il oblige l'État à retrouver l'équilibre structurel de ses comptes publics, soit un déficit structurel limité à 0%.

Ils ne contribuent pas à la prise en compte des recommandations du Conseil, qui portent essentiellement sur des aspects budgétaires et des politiques de niveau national. On peut cependant relier l'OS 1 et l'OS 2.2 au Point 3 de la recommandation :

- les formations financées via l'OS1 peuvent contribuer à l'amélioration de l'employabilité des jeunes et des seniors ;
- le développement des services numériques pourra permettre une amélioration du suivi et de l'accès à la formation des demandeurs d'emploi.

4 Cohérence externe du programme

4.1 Champ d'analyses et avancement des travaux

4.1.1 Champs d'analyse

Cette note examine plus particulièrement le lien :

POP ↔ Autres programmes

Il s'agit de vérifier que la stratégie du POP s'articule bien avec celle des autres programmes européens, nationaux et régionaux.

Au total, 6 régions sont concernées par le POP Massif Central : l'Auvergne et le Limousin, qui sont totalement incluses dans le périmètre du POP Massif Central, ainsi que Midi-Pyrénées, Rhône-Alpes, Languedoc-Roussillon et la Bourgogne.

4.1.2 Avancement

Les points à analyser plus spécifiquement sont identifiés dans le cahier des charges (CdC) et le guide de l'évaluation ex ante⁸ ; ils sont synthétisés dans le tableau ci-dessous. Pour chaque tâche, l'avancement des analyses est indiqué par le code couleurs suivant :

A faire
 A compléter
 Terminé
 Ne concerne pas le POP

Critère	Source	Commentaires
Le POP est cohérent avec les principaux instruments européens, nationaux ou régionaux	CdC 5.4.1.4 Guide p.7	Analyse des VO des PO régionaux ; reste à analyser les autres documents : - les PO régionaux FEADER (PDR) - autres à identifier : les prochains programmes européens Horizon 2020 et LIFE, la stratégie nationale d'intégration des Roms, les stratégies macro-régionales et celles relatives aux bassins maritimes, ...
Les mécanismes de coordination envisagés (notamment en termes de gouvernance) dépassent l'approche par « ligne de partage »	CdC 5.4.1.4 Guide p.7 (cohérence interne)	Attente de précisions dans le POP sur les mécanismes de coordination prévus
Le POP a une influence propre sur les résultats attendus, et s'inscrit en complémentarité avec les différentes interventions nationales ou régionales	CdC 5.4.1.4 Guide p7	Attente de précisions dans le POP sur les résultats attendus
Le POP contribue à la stratégie de spécialisation intelligente	CdC 5.4.1.4 Guide p.7	POP exempté de S3
Les projets multi-fonds sont pertinents.	CdC 5.4.1.4	POP mono-fonds

⁸ Document d'orientation de l'évaluation ex ante des PO FEDER, FSE et du Fonds de cohésion 2014-2020, Commission Européenne, janvier 2013.

4.2 Remarques préalable concernant l'ensemble des PO

Chaque région a opté pour un PO pluri-fonds FEDER / FSE ; dont la VO a été finalisée courant juin pour transmission à la DATAR. La plupart des régions se sont appuyées sur le modèle de PO fourni par la Commission⁹ ; seule la région Rhône-Alpes a structuré sa VO sous forme de « note d'orientation », rappelant les exigences européennes avant de présenter brièvement sa stratégie.

Le contenu et niveau de détail des VO des PO régionaux sont hétérogènes ; on distingue ainsi deux catégories de PO :

- Ceux qui sont allés assez loin dans la description des axes, objectifs et types d'actions envisagées : Midi-Pyrénées, Limousin et Languedoc-Roussillon ;
- Ceux qui ont défini une stratégie structurée autour d'axes et objectifs spécifiques (Bourgogne), voire seulement autour d'axes prioritaires (Rhône-Alpes et Auvergne).

En conséquence, nous avons effectué l'analyse de la cohérence externe avec ces documents en fonction du niveau de détail de chacune des stratégies régionales, en confrontant les OS du POP Massif central avec ceux des autres PO quand ceux-ci étaient définis, et avec leurs axes dans les autres cas.

Par ailleurs, le contenu de la VO du POP Massif n'est pas toujours suffisamment précis pour apprécier finement l'articulation entre les objectifs.

Ce chapitre sera donc complété ultérieurement lorsque le POP Massif aura défini plus précisément ses types d'actions, et les PO régionaux seront plus avancés.

⁹ « Avant-projet de modèle et lignes directrices visant à élaborer le contenu d'un PO », version 3 – 21 mai 2013 (version traduite par la DATAR).

4.3 Articulation avec le PO Limousin

4.3.1 Présentation de la stratégie du PO

Le PO Limousin se compose de 5 axes prioritaires, dont un axe territorial et un axe dédié à la coopération :

- Axe 1 : Vers une économie innovante et durable
- Axe 2 : Infrastructures et usages
- Axe 3 : Compétences et savoir-faire
- Axe 4 : Cohésion territoriale
- Axe 5 : Coopération interrégionale et internationale

A travers ces 5 axes, le PO Limousin a pour ambition de répondre aux principaux défis de la région :

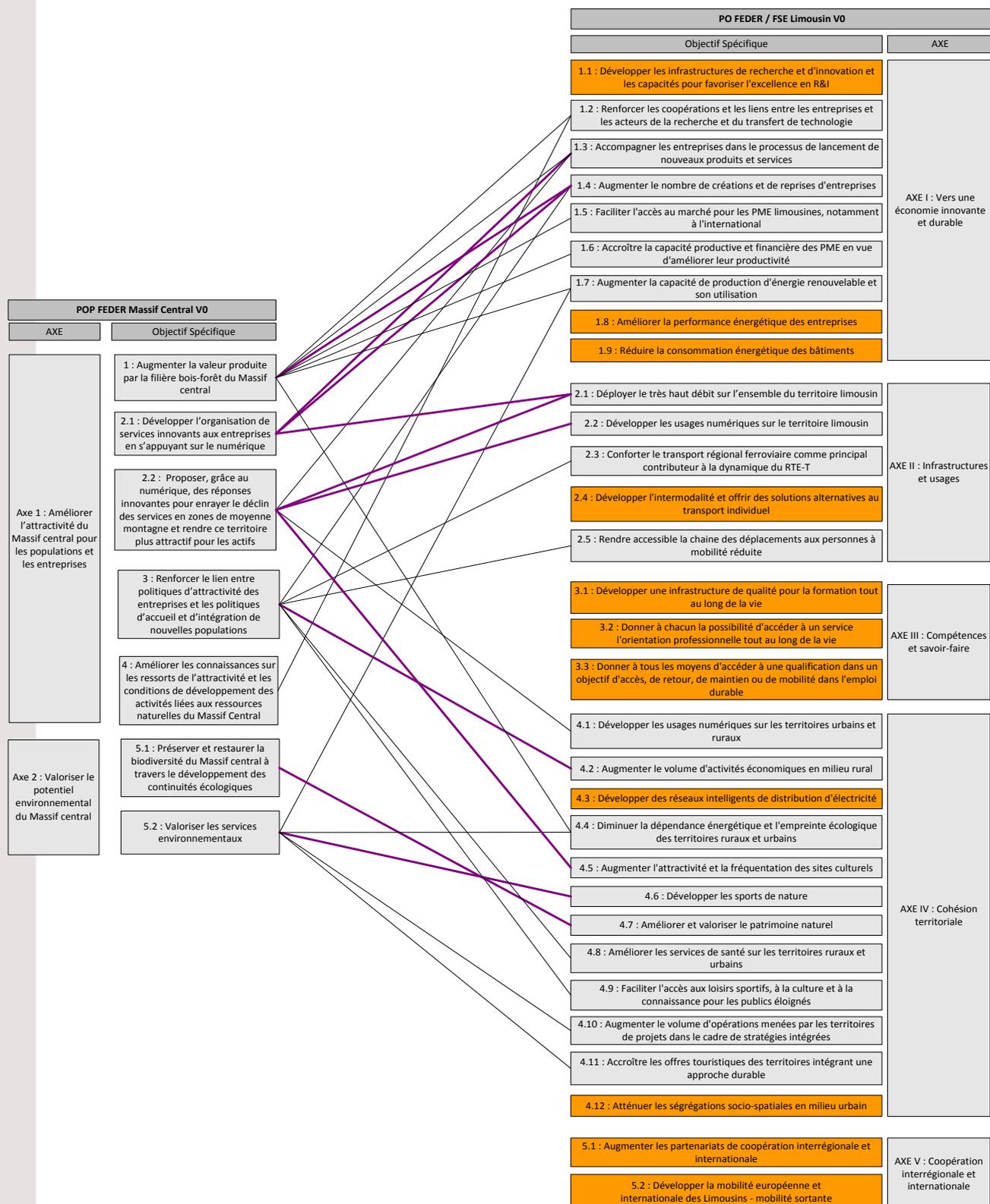
- Un défi démographique : le Limousin est la région la plus âgée de France. Bien qu'elle connaisse depuis quelques années un regain démographique, les déséquilibres territoriaux sont importants entre l'est (densités faibles et diminution de la population dans certains espaces) et l'ouest (densités et soldes migratoires élevés). Il s'agit donc de renforcer l'attractivité des territoires ruraux et urbains régionaux et d'encourager une formation professionnelle adaptée aux besoins des territoires.
- Un défi climatique : l'image d'excellence environnementale de la région constitue un atout à conforter. Doivent y contribuer l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments, l'augmentation de la production d'énergies renouvelables et la promotion de la transition énergétique dans les territoires urbains et ruraux.
- Un défi d'ouverture à la mondialisation : ce défi suppose pour le Limousin de développer son potentiel de création et d'innovation, de renforcer la compétitivité et l'ouverture de ses entreprises, et d'inscrire la région dans des réseaux d'échanges notamment au niveau de l'enseignement et de la recherche.
- Un défi transversal liée à la mobilité : ce défi suppose à la fois de moderniser les infrastructures de transport régionales, tout en garantissant l'accessibilité numérique sur l'ensemble de son territoire.

4.3.2 Articulation du PO au POP Massif

Dans le §3 de la section I du PO Limousin intitulé « les choix stratégiques du PO Limousin », les rédacteurs du PO expliquent pourquoi certains OT n'ont pas été retenus dans le PO. Dans deux cas, l'articulation avec le POP Massif Central est évoquée : les besoins régionaux identifiés pour l'OT 5 (adaptation au changement climatique) et l'OT 6 (protection de l'environnement) devront être couverts par des « ressources de niveau national et régional, ainsi que par les moyens alloués aux PO interrégionaux Massif Central et Loire » en raison des enjeux partagés. Sur l'OT 6 toutefois, il est prévu que des PI soient mobilisés sur le volet territorial « de manière à prendre en compte, en complément des programmes interrégionaux, les problématiques de protection et de promotion du patrimoine culturel ».

4.3.3 Analyse de la contribution du PO au POP Massif

L'arbre des objectifs ci-dessous met en regard les stratégies des POP Massif Central et Limousin, en mettant en évidence la contribution des OS du PO FEDER/FSE Limousin aux OS du POP massif. Les contributions importantes sont matérialisées par des flèches en trains mauves plus épais.



Légende :
 — Liens entre les thématiques OS ou Axe « orphelin »

4.3.4 Analyse des relations entre les OS PO régional et ceux du POP Massif

Le tableau ci-dessous présente, de façon synthétique, la façon dont chacun des objectifs spécifiques du POP Massif interagit avec les OS du PO Limousin.

OS Lim OS Massif	AXE I : Vers une économie innovante et durable						AXE II : Infrastructures et usages				AXE IV : Cohésion territoriale									
	1.2	1.3	1.4	1.5	1.6	1.7	2.1	2.2	2.3	2.5	4.1	4.2	4.4	4.5	4.6	4.7	4.8	4.9	4.11	4.12
1.1	Complémentarité	Complémentarité	Redondance potentielle	Redondance potentielle	Redondance potentielle	Redondance potentielle							Complémentarité							
2.1		Synergie	Synergie				Synergie													
2.2		Redondance potentielle					Synergie	Redondance potentielle			Redondance potentielle		Synergie							
3									Complémentarité	Complémentarité		Redondance potentielle					Synergie	Synergie		
4	Complémentarité																			
5.1																Redondance potentielle				
5.2						Complémentarité							Complémentarité		Redondance potentielle				Complémentarité	Complémentarité



L'analyse des relations entre les OS des 2 programmes montre :

- l'absence de contradictions ;
- des complémentarités voire des synergies concernant notamment :
 - le déploiement des usages du numérique (garantis par le développement du réseau prévu par le PO Limousin),
 - les services innovants aux entreprises (susceptibles de faciliter la création d'entreprises et le lancement de produits innovants par ces dernières comme le prévoit le PO Limousin),
 - l'importance donnée à la filière bois-forêt (qui répond, dans le PO Limousin, à l'objectif de diminution de la dépendance énergétique et de l'empreinte écologique des territoires ruraux et urbains),
 - le soutien au politique d'accueil (le PO Limousin prévoit d'améliorer les services de santé ainsi que l'accès aux loisirs sportifs, à la culture et à la connaissance pour les publics éloignés) ;
- des redondances potentielles concernant :
 - le soutien au développement de la filière bois-forêt : le PO Limousin prévoit notamment d' « augmenter la capacité de production d'énergie renouvelable et son utilisation ». On note également un risque de superposition entre l'OS 1.4 du PO Limousin (création/reprise) et le POP Massif, qui a mené dans sa précédente génération un accompagnement collectif de TPE agri-rurale et qui pourrait le prolonger sur cette génération de programme.
 - les nouveaux services aux populations et aux entreprises en moyenne montagne grâce au numérique : de la même façon que le POP Massif, le PO Limousin prévoit de soutenir les actions permettant de développer les usages du numérique sur le territoire, ainsi que les entreprises dans le processus de lancement de nouveaux produits et services.
 - L'accueil et l'intégration de nouveaux habitants : l'OS 4.2 du PO Limousin prévoit notamment un accompagnement à l'installation économique et résidentielle en Limousin, et la promotion de l'offre d'accueil.

- la valorisation des services environnementaux dans le circuit économique, notamment des itinéraires touristiques et la stratégie de pôles de pleine nature qui incluent la dimension « sports de nature » prévu par le POP : le PO Limousin prévoit en effet également de « développer les sports de nature »,
- la protection de l'environnement : les deux PO prévoient en effet des actions de protection et de valorisation du patrimoine naturel ; notons cependant que le POP Massif cible sur 3 milieux spécifiques ; par ailleurs le PO Limousin précise que des complémentarités seront recherchées avec le POP concernant l'OT 6 (Protéger l'environnement).

4.4 Articulation avec le PO Auvergne

4.4.1 Présentation de la stratégie du PO

La stratégie du PO Auvergne est structurée autour de 6 axes multithématiques :

- AXE I : Innovation et compétitivité en Auvergne, regroupant les OT 1 et 3 sur le FEDER et les OT 8 et 10 sur le FSE, pour favoriser les synergies entre innovation et développement de la compétitivité, accompagné par un soutien aux investissements et à la formation des salariés.
- AXE II : TIC, Infrastructures et usages numériques, qui mobilisera des fonds du FEDER sur l'OT2 et des fonds FSE sur l'OT10. Les actions financées par le FEDER seraient :
 - le Grand Projet « Auvergne THD » ;
 - les initiatives de développement des usages TIC : e-santé, e économie, e-administration, tourisme, culture, FOAS, mobilité.
- AXE III : Économie d'énergie et énergies renouvelables, qui mobilisera le FEDER sur l'OT4 et le FSE sur l'OT10. Le FEDER soutiendrait
 - des projets relatifs à la rénovation thermique ;
 - des projets de développement des énergies renouvelables.
- AXE IV : Préserver l'environnement pour développer l'attractivité de l'Auvergne, qui mobilisera des fonds de l'OT 6, et qui mobilisera seulement des fonds issus de l'OT 4 pour co-financer avec les POP Massif et Loire des projet d'animation et d'investissements liés aux continuités écologiques dans les domaines de l'eau, la biodiversité et les paysages.
- AXE V : Création de richesses humaines et sociétales, qui mobilisera uniquement des fonds issus du FSE, sur les OT 8 et 10, pour la promotion de l'esprit d'entrepreneuriat et de l'ESS et la formation initiale et continue
- AXE VI : Axe Territorial urbain, qui mobilisera le FEDER sur les OT 1, 2, 3, 4, 6 et 7 et le FSE sur les OT 8 et 10, pour « promouvoir et accompagner le montage de projets intégrés prenant en compte un projet de territoire cohérent et transversal ».

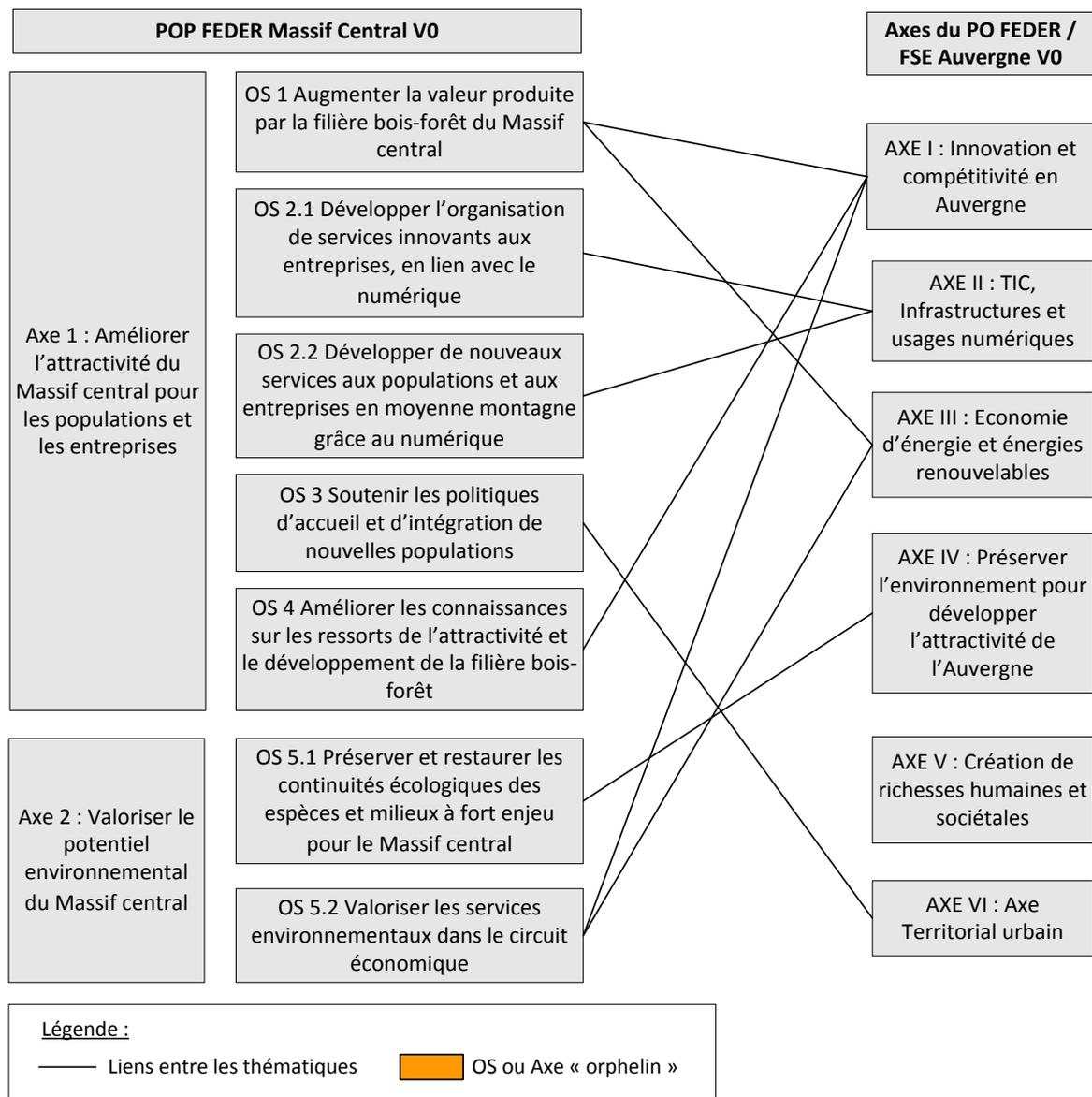
4.4.2 Articulation du PO au POP Massif

La complémentarité entre le POP et le PO est bien identifiée dans le PO Auvergne concernant l'axe 4 (infrastructures permettant la continuité écologique : « La volonté de la Région est de maintenir la qualité environnementale pour préserver son attractivité (orientation 4 du SRADDT). Dans cette perspective, la quatrième orientation du programme sera focalisée sur la bio-diversité, les paysages et l'eau. La contribution de ces éléments à la stratégie UE 2020 a été construite en complémentarité avec les « PO Loire » et « Massif central » (p2-3).

4.4.3 Analyse de la contribution du PO au POP Massif

Les objectifs spécifiques du PO de l'Auvergne n'ont pas été défini pour la V0 du PO. Seuls les axes sont d'ores et déjà fixés. A ce stade, il s'agit donc, dans ce paragraphe, de comparer les OS du POP avec les axes du PO de l'Auvergne.

L'arbre des objectifs ci-dessous met en regard les stratégies des POP Massif Central et Bourgogne, en mettant en évidence la contribution des axes du PO régional de l'Auvergne aux OS du POP massif.



Tous les OS du POP portent sur des thématiques en liens avec les axes identifiés dans le PO de l'Auvergne. Réciproquement, tous les axes du PO Auvergne présentent des thématiques en liens avec celles des OS du POP.

4.4.4 Analyse des relations entre les OS PO régional et ceux du POP Massif

Le tableau ci-dessous permet de caractériser plus finement les liens existants entre les OS du POP et les axes du PO.

PO Auvergne \ OS du POP Massif	Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4	Axe 5	Axe 6
OS1 Filière bois-forêt						
OS 2.1 Services TIC entreprises						
2.2 Services TIC public						
OS3 Accueil et intégration						
OS4 Connaissances						
OS 5.1 Continuités écologiques				Cofinancement prévu		
OS 5.2 Services enviro.						

	Contradiction		Redondance possible / complémentarité à trouver		Synergie
--	---------------	--	---	--	----------

Aucun des OS du POP n'est en contradiction avec la stratégie décrite dans le PO de l'Auvergne.

Les axes du PO Auvergne ont des thématiques très proches de celles des OS du POP. Des stratégies sont à trouver pour répartir les actions entre le PO et le POP de façon à les rendre complémentaires et non redondantes, en particulier concernant l'intervention dans le domaine de l'environnement. Il s'agit notamment des points suivants :

- Sur l'OS 1 du POP Massif, le développement de la filière bois associé à de la formation se rapproche des axes 1 (innovation et compétitivité), 3 (bois-énergie) et 6 (formation) du PO Auvergne. Des risques de concurrence sont possibles, notamment si des démarches de GTEC sont prévues.
- Les OS 2.1 et 2.2 se rapprochent de l'objectif de soutien aux « initiatives de développement des usages TIC » du PO Auvergne. Il faudra être vigilant à ce que les deux PO n'entrent pas en concurrence au niveau des types d'action.
- L'OS 3 prévoit le soutien à de l'ingénierie pour des projets de développement local : il pourra être complémentaire avec l'axe VI du Po Auvergne, qui prévoit de « promouvoir et accompagner le montage de projets intégrés prenant en compte un projet de territoire cohérent et transversal ».
- L'OS 4 traite pour le moment de la recherche et visent à financer des projets de recherche sans application directe dans les filières. Cependant il a été recommandé de basculer dans cet OS les aspects recherche et innovation sur la filière bois et les services environnementaux (voir note cohérence stratégique). Si cette préconisation est appliquée, l'OS présentera des liens avec l'axe 1 du PO Auvergne, qui traite de l'innovation. Des complémentarités seront donc à trouver entre PO et POP sur ces thématiques.
- L'OS 5.2 prévoit le développement de la filière bois énergie, qui est aussi traité dans l'axe 3 du PO Auvergne.

4.5 Articulation avec le PO Midi-Pyrénées

4.5.1 Présentation de la stratégie du PO

Elle est structurée autour de 7 axes :

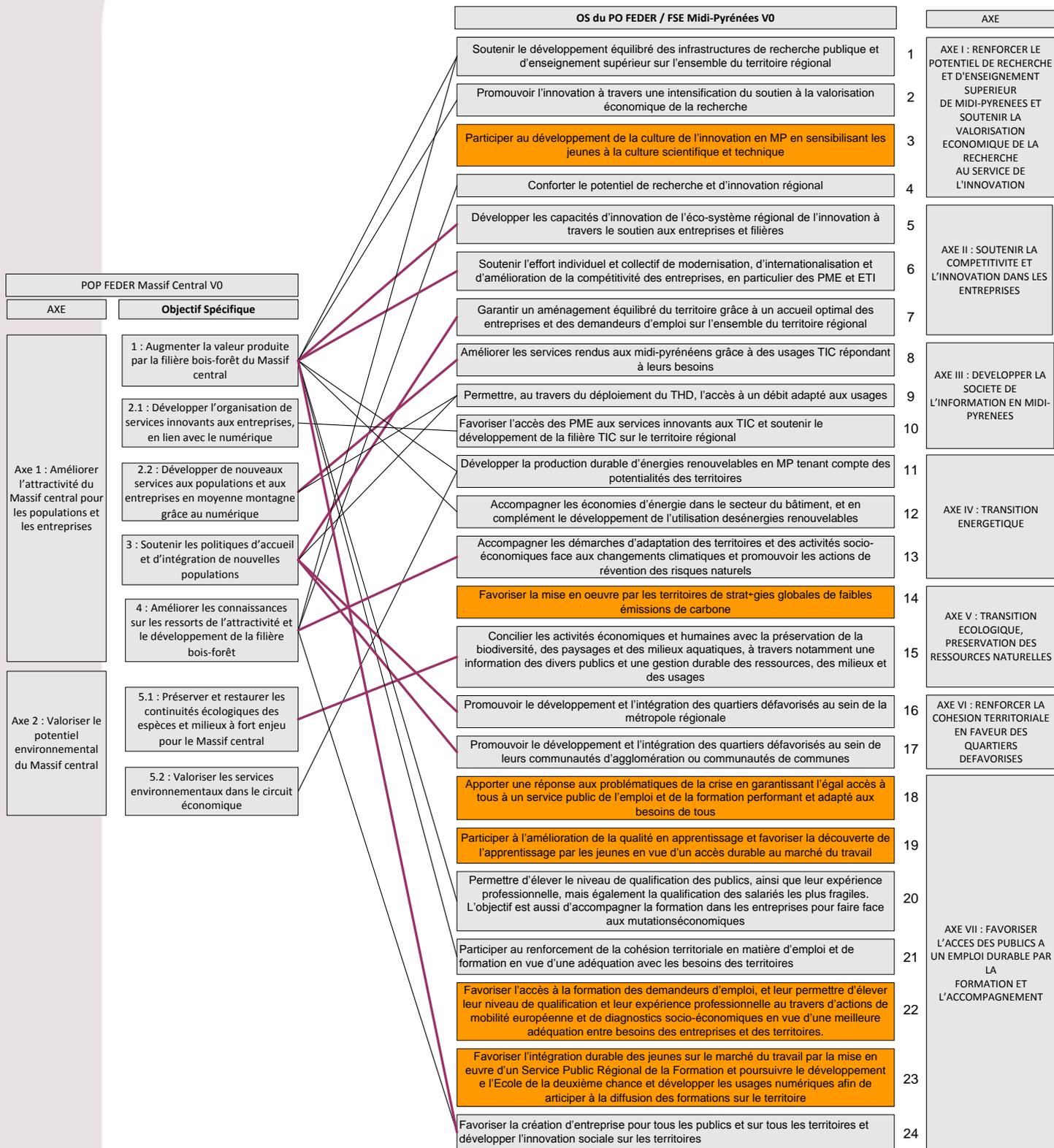
- Axe I : renforcer le potentiel de recherche et d'enseignement supérieur de Midi-Pyrénées et soutenir la valorisation économique de la recherche au service de l'innovation
- Axe II : soutenir la compétitivité et l'innovation dans les entreprises
- Axe III : développer la société de l'information en Midi-Pyrénées
- Axe IV : transition énergétique
- Axe V : transition écologique, préservation des ressources naturelles
- Axe VI : renforcer la cohésion territoriale en faveur des quartiers défavorisés
- Axe VII : favoriser l'accès des publics à un emploi durable par la formation et l'accompagnement

4.5.2 Articulation du PO au POP Massif

La VO du PO ne précise pas son articulation avec le POP Massif. Il prévoit des actions de niveau interrégional (soutien aux pôles de compétitivité, ...) et des interventions ciblées sur les massifs, mais ne mentionne pas les programmes pluri-régionaux.

4.5.3 Analyse de la contribution du PO au POP Massif

L'arbre des objectifs ci-dessous met en regard les stratégies des POP Massif Central et Midi-Pyrénées, en mettant en évidence la contribution des axes du PO régional aux OS du POP. Les contributions importantes sont matérialisées par des traits mauves plus épais.



Légende :
 — Liens entre les thématiques OS ou Axe « orphelin »

Quasiment tous les OS du POP portent sur des thématiques en liens avec ceux du PO de Midi-Pyrénées.

4.5.4 Analyse des relations entre les OS des PO régionaux et ceux du POP Massif

Le tableau ci-dessous permet de caractériser plus finement les liens existants entre les OS du POP et les axes du PO.

PO Midi-Py OS du POP Massif	Axe 1				Axe 2			Axe 3			Axe 4		Axe 5				Axe 7			
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	17	20	21	23	24
OS1 Filière bois-forêt		Complémentarité	Complémentarité	Complémentarité	Redondance potentielle	Redondance potentielle					Redondance potentielle	Complémentarité		Complémentarité			Redondance potentielle	Complémentarité		Redondance potentielle
OS 2.1 Services TIC entreprises			Complémentarité						Synergie	Redondance potentielle										
2.2 Services TIC public			Complémentarité						Synergie									Complémentarité		Complémentarité
OS3 Accueil et intégration							Redondance potentielle										Redondance potentielle			Synergie
OS4 Connaissances	Synergie	Complémentarité		Complémentarité									Complémentarité	Redondance potentielle						Complémentarité
OS 5.1 Continuités écologiques															Redondance potentielle					Synergie
OS 5.2 Services enviro.			Complémentarité	Complémentarité							Redondance potentielle		Complémentarité	Redondance potentielle	Redondance potentielle					

Contradiction
 Redondance potentielle
 Complémentarité
 Synergie

Aucun des OS du POP n'est en contradiction avec la stratégie du le PO de Midi-Pyrénées.

Certains objectifs du PO Midi-Pyrénées portent sur des thématiques très proches de celles couvertes par le POP. Il s'agit notamment des points suivants :

- l'OS 1 est redondant avec plusieurs objectifs du PO Midi-Pyrénées : l'OS 5 (articulation avec la filière bois et le CRITT bois), 6 (actions collectives de soutien aux entreprises, sur les facteurs clefs de la compétitivité), 11 (soutien aux énergies renouvelables, dont fait partie le bois-énergie), 20 (vérifier en particulier si le soutien à des démarches de GTEC est prévu), 24 (création d'entreprises) ;
- les OS 2.1 et 2.2 sont en synergie avec l'OS 9 du PO (aménagement numérique), mais redondant avec les OS 8 (usages numériques) et 10 (innovation dans la filière TIC, utilisation des TIC par les entreprises) ;
- l'OS 3 est très proche de l'objectif 7 du PO, tous deux visant l'accueil de nouvelles populations, et avec l'OS 17 (aménagement d'espaces permettant l'accueil d'activités) ;
- l'OS 4 prévoit le même type d'action que l'OS 14 du PO Midi-Pyrénées : l'amélioration de la connaissance sur le changement climatique ;
- l'OS 5.1 peut potentiellement entrer en concurrence avec l'objectif 15 relatif à la préservation de la biodiversité (corridors écologiques) ;
- l'OS 5.2 prévoit l'amélioration de la connaissance sur le changement climatique, comme l'OS 14 ; il partage également le même objectif que l'OS 15 concernant la valorisation des aménités.

4.6 Articulation avec le PO Rhône-Alpes

La V0 du PO Rhône-Alpes n'identifie précisément que des orientations thématiques et des exemples d'actions à soutenir. Les axes et les objectifs stratégiques n'étant pas présentés clairement, l'analyse de la cohérence externe avec ce PO sera effectuée sur la V1 du PO.

4.7 Articulation avec le PO Languedoc-Roussillon

Présentation de la stratégie du Languedoc-Roussillon

La stratégie est structurée autour de 8 axes (le dernier étant consacré à l'assistance technique) :

- L'axe 1 : « Investir durablement dans l'économie de la connaissance » porte sur :
 - le renforcement de l'attractivité, la notoriété et l'ouverture des centres de compétences (centre de recherche et d'enseignement supérieur),
 - la R&D des entreprises dans les domaines d'innovation définis par la 3S,
 - la survie des entreprises accompagnées à 5 ans,
 - l'export et l'amélioration de l'attractivité économique régionale,
 - l'investissement des PME dans leur processus de croissance et d'innovation ;
- L'axe 2 « Réduire la fracture numérique et favoriser l'émergence de la e-société » couvre à la fois l'accès THD, les équipements et les usages TIC (services au sein de la population, des entreprises ou associations, des administrations publiques ou organismes de recherche, mutualisation de moyens, de services et de données, implication des acteurs régionaux dans la promotion et la diffusion des pratiques) ;
- L'axe 3 « Encourager la transition énergétique » cherche à augmenter la production en énergies renouvelables et à réduire la consommation énergétique régionale ;
- L'axe 4 : « Préserver et valoriser le territoire et ses ressources au bénéfice d'une croissance durable » porte sur la réduction des risques d'inondations et littoraux ; l'amélioration de l'état quantitatif et qualitatif des milieux aquatiques ; la création de produits culturels et naturels de qualité, et enfin la préservation et restauration de la biodiversité des sites naturels ;
- L'axe 5 : « Optimiser les flux pour lutter contre les gaz à effet de serre et participer au développement économique » porte sur le développement de connexions intermodales avec les infrastructures, les équipements, les services associés et les organisations d'opérateurs ;
- L'axe 6 : « Favoriser une approche urbaine intégrée (10 %) » ;
- L'axe 7 : « Promouvoir la croissance inclusive par le développement des compétences ».

4.7.1 Articulation du PO au POP Massif

Le PO ne mentionne pas le POP Massif. Deux objectifs prévoient des actions de niveau interrégional, mais sans établir de lien avec le POP :

- L'OS « Augmenter la part d'investissement des PME dans leur processus de croissance et d'innovation et les aider à grandir » : parmi les projets de groupement d'entreprises éligibles, figurent « les initiatives de collectifs entre entreprises de dimension interrégionale » (p31) ;
- L'OS « Augmenter les usages TIC en région » : le PO envisage de soutenir les projets de mutualisation de moyens de services et de données sur l'ensemble du territoire, et plus particulièrement le « renforcement des coopérations interrégionales et transfrontalières sur des thèmes communs de l'économie numérique et /ou en utilisant plus largement des outils et services numériques communs (plateforme mutualisée SIG, santé, formation en ligne,...) » (p37).

Il sera donc nécessaire de tenir compte de ces ambitions régionales pour articuler le POP avec le PO Languedoc.

4.7.2 Analyse de la contribution du PO au POP Massif

L'arbre des objectifs ci-dessous met en regard les stratégies des POP Massif Central et Languedoc-Roussillon, en mettant en évidence la contribution des OS du PO FEDER/FSE Languedoc-Roussillon aux OS du POP massif. Les contributions importantes sont matérialisées par des traits mauves plus épais.

4.8 Bilan de la cohérence externe

La confrontation du POP Massif central avec les 6 PO FEDER / FSE régionaux du territoire n'a fait apparaître aucune contradiction ou antagonisme.

Au contraire, les programmes **sont complémentaires** avec les autres PO sur de nombreux objectifs, en particulier concernant l'accueil et l'intégration de nouvelles populations : les actions du POP dans ce domaine sont complémentaires avec celles des PO régionaux, qui interviennent sur d'autres ressorts de l'attractivité du territoire (développement économique en particulier).

Des synergies apparaissent avec tous les PO régionaux dans les domaines suivants :

- Le lien accès - usages aux TIC : la plupart des PO régionaux prévoient de développer l'accès aux TIC (réseaux THD) et contribuent ainsi au développement des usages.
- Le développement économique : le POP prévoit des aides au développement des services aux entreprises en lien avec le numérique et le développement de la filière bois, qui viennent appuyer les aides économiques portées par les Conseils régionaux.
- La connaissance : les actions prévues dans le POP peuvent venir conforter les interventions régionales pour renforcer l'attractivité du territoire et valoriser les ressources naturelles, en apportant les éléments de connaissance nécessaires pour mieux cibler l'intervention.

On constate toutefois que chacun des objectifs du POP présentent des **risques de redondances** avec la plupart des PO régionaux sur les thèmes suivants :

- La filière bois : le soutien aux filières est prévu dans les PO régionaux mais le type de filière n'est pas précisé, en l'absence de S3 finalisée. Il y a donc un risque de redondance.
- Les usages TIC : à la fois les PO régionaux et le POP prévoient de soutenir le développement de services en lien avec le numérique. Une attention devra être portée aux types d'actions qui seront définis sur le Massif suite aux réunions du groupe de travail Services.
- La préservation et la restauration des milieux : la frontière entre complémentarité et redondance n'est pas claire étant donné le manque de précisions des PO. Seul le PO Auvergne précise de façon explicite qu'il recherchera la complémentarité avec le POP Massif sur ce sujet.
- La valorisation des services environnementaux : l'OS 5.2 consacré à cette thématique couvre plusieurs domaines, qui peuvent apparaître comme potentiellement redondants avec plusieurs objectifs des PO régionaux : au niveau de la valorisation du patrimoine naturel et du tourisme (soutien au développement des sports de nature en Limousin à l'éco-tourisme en Languedoc-Roussillon), des énergies renouvelables (développement du bois-énergie), ...

Dans la plupart des cas, la frontière entre la complémentarité et la redondance est encore floue pour plusieurs OS car les VO des PO ne sont pas toujours suffisamment avancées pour bien cerner le contenu des objectifs spécifiques.

De plus, rare sont les PO qui précisent de façon explicite leur articulation avec le POP Massif.

Dans la rédaction de la V1 du POP Massif, une attention particulière devra donc être portée à la justification des objectifs, afin de mettre en exergue la complémentarité avec les interventions régionales et de veiller à l'absence de redondances.

En particulier, le POP devrait mettre en valeur les objectifs et types d'actions qui le distinguent de l'action régionale, notamment :

- L'accent mis sur la filière bois-forêt, et plus particulièrement la mise en réseau des acteurs de la filière bois-forêt et la compensation carbone ;
- Les services TIC pour les entreprises (télétravail, multi-activité) et l'accompagnement des usages (« coach numérique ») ;
- L'accueil et l'intégration de nouvelles populations ;
- Le développement des connaissances : le POP intervient de façon spécifique dans les domaines du changement climatique et des ressources naturelles ; le PO Limousin précise notamment qu'il laisse ces thématiques aux PO interrégionaux et nationaux ;
- ...

Pour les objectifs considérés comme redondants, une réflexion devrait être menée pour identifier la valeur ajoutée de l'intervention interrégionale : par exemple, en mettant l'accent sur des actions de mise en réseau ou de coordination à l'échelle du Massif.

Préconisations :

- Dans l'élaboration de la stratégie, veiller à l'absence de redondances avec les PO régionaux, notamment pour ce qui concerne la filière bois, les TIC, la préservation de l'environnement et la valorisation des services environnementaux.
- Dans la Section 1 (description de la stratégie du POP), justifier la complémentarité du POP avec les PO régionaux
- Dans la Section 2 du POP Massif, mettre en évidence les objectifs et types d'actions qui le distinguent de l'action régionale, notamment :
 - L'accent mis sur la filière bois-forêt, et plus particulièrement la mise en réseau des acteurs de la filière bois-forêt et la compensation carbone ;
 - Les services TIC pour les entreprises (télétravail, multi-activité) et l'accompagnement des usages (« coach numérique ») ;
 - L'accueil et l'intégration de nouvelles populations ;
 - Le développement des connaissances sur les ressorts de l'attractivité, qui permet de créer des synergies avec les actions visant à renforcer l'attractivité du territoire, ...
- Mettre davantage l'accent sur des actions de mise en réseau ou de coordination à l'échelle du Massif
- Pour ce qui concerne la filière bois-forêt, veiller à ce que les S3 régionales ne couvrent pas cette filière, une fois qu'elles seront finalisées

5 Modalités d'association du partenariat

5.1 Définition du champ d'analyse pour le partenariat

Le principe de partenariat figure parmi les principes fondamentaux régissant l'engagement des fonds relevant du Cadre stratégique commun de l'Union européenne.

Dans cette génération de programmes, l'Europe a précisé la façon dont le partenariat doit être associé à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes à travers le « code de conduite européen en matière de partenariat » (CCEP), qui préconise que les « partenaires devraient être activement associés à toutes les étapes du cycle des programmes (préparation, exécution, suivi et évaluation) ».

Les points à analyser sont directement issus du CCEP ; ils sont synthétisés dans le tableau ci-dessous sous forme de recommandation. Pour chaque recommandation, l'avancement de l'analyse est indiqué par le code couleurs suivant :

A faire
 A compléter
 Terminé
 Ne concerne pas le POP

Recommandation	Détail
Elaboration du CDP et des programmes : ... « les partenaires jouent un rôle significatif » Dans l'analyse des problèmes et des besoins auxquels doivent remédier les fonds du CSC
	... Dans l'établissement des objectifs et de leur ordre de priorité
	... Dans les mécanismes de coordination mis en place pour profiter des synergies entre les différents instruments disponibles en vue de promouvoir une croissance intelligente, durable et inclusive »
Définir d'emblée des règles et un calendrier clairs pour le partenariat « en vue de garantir »...	... La communication opportune des informations pendant l'examen des documents stratégiques
	... Des délais raisonnables pour permettre aux partenaires d'analyser les documents, de consulter leurs membres ou leurs mandants et de se prononcer sur les documents
	... Des voies permettant aux parties prenantes de formuler questions, suggestions et commentaires
	... La transparence dans la prise en considération de leurs propositions, en expliquant pourquoi celles-ci ont été acceptées ou rejetées
	... La divulgation des résultats de la consultation.
Inclure des modalités de fonctionnement du partenariat dans les documents de programmation : « préciser dans le contrat de partenariat et dans les programmes.... »	... La liste des partenaires en jeu, leurs responsabilités et la hauteur à laquelle ils participent
	... La façon dont les partenaires ont été sélectionnés, en accord avec les principes de transparence et d'accessibilité;
	... Les mesures adoptées pour favoriser l'association généralisée et active des partenaires aux travaux;
	... Les structures et les procédures de coordination à l'intérieur des programmes et avec d'autres opérations financées par des fonds relevant du CSC;
	... La manière dont seront utilisés les crédits de l'assistance technique pour promouvoir le partenariat (nature des services de soutien, niveau des ressources allouées et modalités de gestion)
	... L'avis des partenaires sur la concrétisation du principe de partenariat, exprimé de manière claire et ouverte. »

Par ailleurs, le guide de l'évaluation et le CCEP précisent quelles sont les parties prenantes qui doivent être associées au programme :

- les autorités régionales, locales, urbaines et les autres autorités publiques compétentes,
- les représentants de sous-régions à caractéristiques géographiques distinctes ou de zones urbaines défavorisées,
- les partenaires économiques et sociaux et des organismes représentant la société civile, dont des partenaires environnementaux, des organisations non gouvernementales et des organismes chargés de promouvoir l'égalité des chances et la non-discrimination.

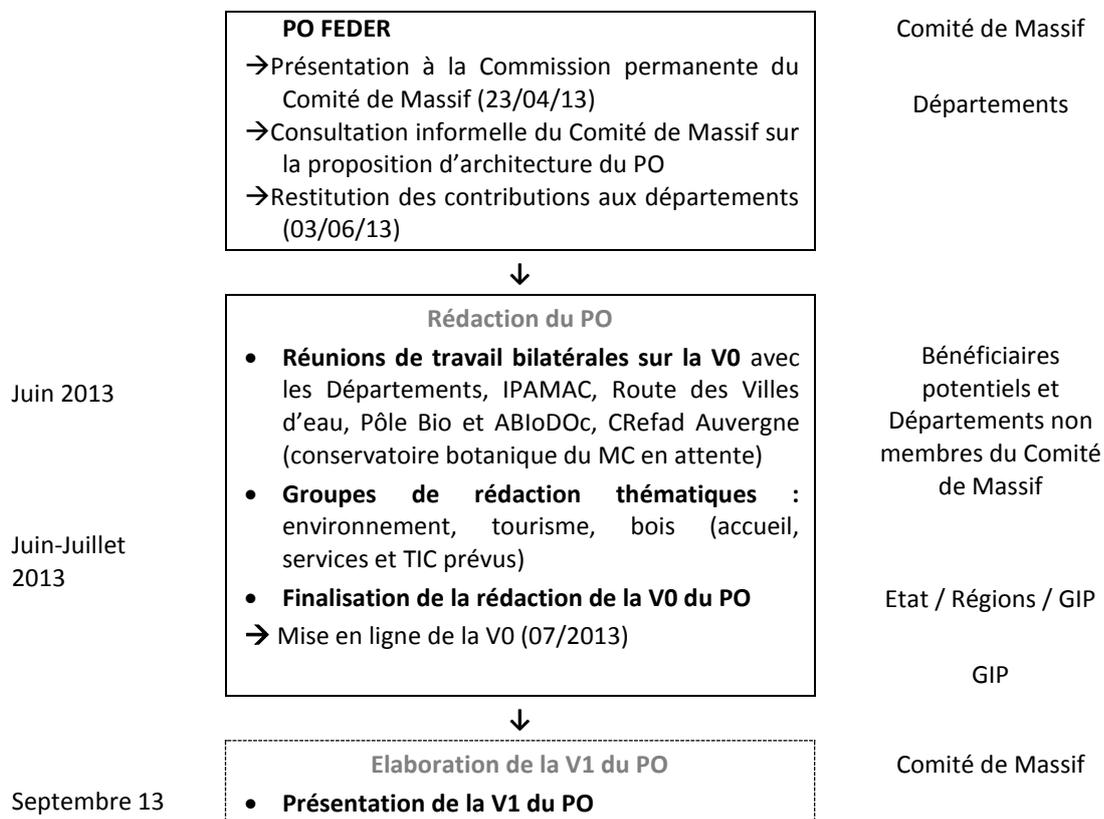
5.2 Les étapes de la mobilisation du partenariat

Le schéma suivant retrace les principales étapes de la mobilisation du partenariat pour la préparation du POP Massif Central 2014-2020.

Calendrier	Etapes	Acteurs mobilisés
Depuis fin 2010	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin: 0 auto;"> <p>Relecture critique du Schéma de massif 2006</p> </div>	Comité de massif (étude réalisée par un prestataire ¹⁰)
↓		
2011	<p style="text-align: center;">Elaboration du diagnostic territorial partagé et identification des principaux enjeux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Constitution de 3 groupes de travail (GT) (innovation, économie de la connaissance, valorisation des ressources¹¹) → Présentation des travaux des 3 GT au Comité de Massif (23/06/11) • Questionnaire mis en ligne sur le site www.massif-central.eu • Réunions publiques (Villefranche/ Allier, Millau, Annonay, Souillac, Ussel) • Appel à contributions écrites individuelles et/ou collectives → Présentation de la synthèse de la concertation (contributions et réunions publiques) au comité de Massif (14/09/12) → Validation des 3 enjeux identifiés dans le DTP (14/09/12) 	Comité de massif (environ 30 participants au GT)
Fin janvier –fin avril 2012		145 acteurs sollicités / 115 réponses
Février-mars 2012		6000 contacts / 309 participants
Été – septembre 2012		Comité de Massif avec élargissement du 3 ^{ème} collège / 11 contributions (dont 3 collectives) Comité de Massif
↓		
1 ^{er} semestre 2013	<p style="text-align: center;">Construction des orientations stratégiques au regard de la Stratégie UE 2020 et des enjeux identifiés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identification des orientations stratégiques → Validation des 6 orientations stratégiques par le Comité de Massif (08/01/13) • Proposition de pistes d'actions par 10 groupes de travail (services, TIC, tourisme, écoconstruction, agriculture, ESS, santé, culture, énergies renouvelables, mobilité) • Consultation des Régions sur les thématiques prioritaires (mars 2013) • Consultation des Départements sur les thématiques prioritaires (avril-mai 2013) • Proposition d'une première architecture du 	<p>Groupe de travail issu du Comité de Massif Comité de Massif</p> <p>Régions / GIP</p> <p>Régions</p> <p>Contributions de 11 départements GIP</p>

¹⁰ Les membres du Comité de Massif ont été consultés à travers une enquête par mail (15 répondants) et des entretiens individuels (12 membres du Comité).

¹¹ Ces thèmes ont été retenus car ils font partie des thèmes prioritaires de la Commission Européenne pour l'après 2013.



Cette synthèse permet plusieurs analyses quant à la qualité de la mobilisation des partenaires à l'élaboration du POP :

- La mobilisation du partenariat a été anticipée (depuis 2010) et maintenue de manière régulière dans le temps ;
- Elle s'est déroulée avec, comme objectif commun, la préparation du POP et la préparation de la convention de Massif 2015 ; d'ailleurs jusqu'à présent l'instance décisionnelle qui a validé toutes les étapes est le Comité de Massif ;
- Une diversité d'outils ont été mobilisés afin d'associer les partenaires à l'élaboration du POP :
 - groupes de travail,
 - réunions publiques,
 - enquête Internet,
 - contributions écrites individuelles et collectives
 - rencontres bilatérales

5.3 La représentativité des partenaires associés

Nous avons analysé la représentativité des partenaires mobilisés selon différents critères :

- la représentativité des types d'acteurs présents à chaque étape de l'élaboration du POP (types d'acteurs et de structures présentes) ;
- la représentativité géographique de ces acteurs (régions et sous-espaces régionaux représentés).

Les différentes étapes d'élaboration du POP, jusqu'à la V0, sont représentées ci-dessous :

Étape	Représentativité par type d'acteurs	Représentativité géographique
3 groupes de travail (innovation, économie de la connaissance, valorisation des ressources)	<p>Les groupes sont issus du Comité de Massif¹² :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>tous les acteurs recensés par le guide de l'évaluation sont représentés dans ce Comité</u> (autorités publiques, représentants des sous-régions, partenaires économiques et sociaux)... - ... à l'exception des <u>les organismes chargés de l'inclusion sociale, de l'égalité des sexes et des chances.</u> 	<p>Les 6 régions incluses dans le Massif sont représentées dans le Comité de Massif.</p>
1 questionnaire en ligne	<p>Le questionnaire a été envoyé à 145 acteurs ciblés, représentant l'Etat, les collectivités, les bénéficiaires de programmes ; il a recueilli 115 réponses après relances téléphoniques.</p> <p><u>Toutes les catégories d'acteurs ont apporté des réponses</u>¹³ :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Autorités régionales, locales, urbaines et autres instances compétentes : 54,6% des réponses - Partenaires économiques et sociaux : 11,3% - Organes représentant la société civile : 24,3% - Autres : 9,6% 	<p>Des acteurs issus des 6 régions du Massif ont répondu au questionnaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Auvergne : 27,8% des réponses - Rhône-Alpes : 16,5% - Languedoc-Roussillon : 13% - Limousin : 12,2% - Midi Pyrénées : 10,4% - Bourgogne : 6,1 % - Autre : 17,5% <p>Les 2 régions totalement incluses dans le Massif (Auvergne et Limousin) sont bien représentées.</p>
5 Réunions publiques	<p>6000 invitations ont été envoyées¹⁴ ; 309 personnes ont participé aux 5 rencontres (soit environ 60 personnes par rencontre). <u>Une grande variété d'acteurs était représentée</u> : une majorité d'acteurs institutionnels (services de l'Etat, collectivités et leurs représentants / satellites, dont 19% d'élus) mais aussi des représentants du monde économique (consulaires, entreprises et leurs représentants) et quelques représentants du monde associatif (tourisme, habitat, randonnée...).</p>	<p>Des réunions ont été organisées dans 4 des 6 régions du Massif Central (Midi-Pyrénées, Rhône Alpes, Limousin, Auvergne). Les 2 régions totalement incluses dans le Massif ont accueilli des réunions.</p> <p>10 Conseils généraux sur les 22 concernés par le Massif central ont participé aux réunions, de même que de nombreuses communes et communautés de communes.</p>
1 appel à contributions	<p>Les membres du Comité de Massif ont été sollicités pour des contributions ; le 3^{ème} collège a été élargi¹⁵. Au total, 11 contributions écrites ont été reçues :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 pour le collège 1, - 1 pour le collège 2 (contribution collective associant les adhérents de Macéo dans le cadre de son Assemblée Générale, son Bureau, son équipe de permanents, les réseaux consulaires 	<p>Les 6 régions sont représentées dans les contributions collectives des 2^{ème} et 3^{ème} collèges.</p>

¹² Cf. Analyse de la composition du Comité de Massif en annexe 9. Cette composition a été modifiée par l'Arrêté n°2013/SGAR/114 du 3 juillet 2013 modifiant l'arrêté n°136/3008 du 30 juillet 2008.

¹³ Cf. résultats de l'ASP en annexe 10.

¹⁴ Ces 6000 contacts constituent le fichier des acteurs partenaires des politiques du Massif central.

¹⁵ Cf. analyse de l'élargissement du 3^{ème} collège en annexe 11.

Étape	Représentativité par type d'acteurs	Représentativité géographique
	<p>dans leur ensemble et les membres du Collège II du Comité de Massif),</p> <p>- 9 pour le collège 3 élargi (dont 2 contributions collectives : celles des CESER et des Conservatoires Régionaux des Espaces Naturels du Massif)</p> <p><u>Parmi les structures sollicitées, certaines n'ont pas répondu et notamment</u> : les associations culturelles, associations de services de proximité et associations d'éducation populaire. A contrario, les associations de protection de l'environnement sont surreprésentées.</p>	
10 groupes de travail thématiques	Les partenaires mobilisés sont les Conseils régionaux.	Les 6 Régions participent à ces travaux.
Consultations et réunions bilatérales	Des acteurs de niveau institutionnel (Conseils régionaux et généraux), économiques, organismes représentant la société civile (association d'éducation populaire par exemple) ont été sollicités.	Toutes les Régions et Départements ont été sollicités ; toutes les Régions et 11 Départements ont contribué. Des représentants d'acteurs à l'échelle du Massif ont été rencontrés.

Les travaux réalisés dans ces différentes étapes ont donné lieu à validation par le Comité de Massif (cf. analyse de sa représentativité ci-dessus).

Concernant la représentativité par type d'acteurs, les constats tirés de ce tableau sont les suivants :

- Le choix de s'appuyer sur le Comité de Massif comme principale structure partenariale a permis une mobilisation globalement satisfaisante des différents types d'acteurs recensés par le CCEP et le guide de l'évaluation ; une catégorie d'acteurs est cependant peu représentée dans le Comité de Massif : les organismes chargés de l'inclusion sociale, de l'égalité des sexes et des chances ;
- Trois outils ont permis un élargissement de la participation au-delà des membres du Comité de Massif : les réunions publiques, contributions écrites et les rencontres bilatérales ;
- Les informations recueillies difficultés montrent que la mobilisation des acteurs qui ne sont pas traditionnellement associés à la politique de Massif n'est pas évidente¹⁶ ; cela s'explique notamment par le fait que la concertation a été très ciblée dès le départ (cf. thèmes des 3 groupes de travail).

Par ailleurs, l'analyse montre que la représentativité géographique des acteurs mobilisés est satisfaisante.

¹⁶ Les informations recueillies relativement à l'enquête indiquent qu'il a fallu de nombreuses relances pour obtenir des réponses ; par ailleurs l'analyse de l'écart entre les contributeurs sollicités pour le troisième collège élargi et les réponses reçues indique que les organismes chargés de l'inclusion sociale, de l'égalité des sexes et des chances ont très peu d'entre eux ont contribué ; a contrario une majorité de contributeurs relèvent de la catégorie des « partenaires environnementaux ».

5.4 Les modalités d'association du partenariat

Le tableau ci-dessous présente des éléments relativement à la mise en œuvre de chacune des recommandations du code de conduite européen en matière de partenariat, pour la phase d'élaboration du POP.

Préconisation	Détail	Mise en œuvre de la recommandation
Elaboration du CDP et des programmes : ... « les partenaires jouent un rôle significatif » Dans l'analyse des problèmes et des besoins auxquels doivent remédier les fonds du CSC	L'analyse des problèmes et besoins a été effectuée essentiellement à travers la relecture critique du Schéma de Massif, qui a été confiée à un prestataire. Le diagnostic territorial partagé a été réalisé par les techniciens du GIP et de la DATAR. <u>La concertation a davantage porté sur les solutions à apporter aux problèmes identifiés que sur les besoins.</u> Néanmoins, toutes les catégories d'acteurs identifiées dans le Code de Conduite Européen relatifs au partenariat ont eu <u>la possibilité de s'exprimer librement</u> à travers les différentes rencontres et contributions ; à cette occasion, ils ont <u>pu mettre l'accent sur certains besoins.</u>
	... Dans l'établissement des objectifs et de leur ordre de priorité	Dans le cadre de la concertation, <u>les acteurs ont été interrogés sur les actions à mettre en œuvre ; ils ont également exprimé ce qui leur semblait prioritaire.</u> Sur cette base, le Comité de Massif a identifié et validé les 3 grands enjeux et 6 orientations stratégiques qui doivent guider l'ensemble des politiques du Massif central. Les objectifs spécifiques ont ensuite été définis par le GIP Massif Central en cohérence avec cette stratégie, mais aussi en tenant compte des objectifs de la Commission, des volontés d'intervention des Régions mais aussi des Départements.
	... Dans les mécanismes de coordination mis en place pour profiter des synergies entre les différents instruments disponibles en vue de promouvoir une croissance intelligente, durable et inclusive »	Dans le cadre de la relecture critique du schéma de massif, il a été relevé que : « l'approche transversale et interterritoriale portée par le Projet du Massif <u>n'a pas permis de produire d'action intégrée pluri-fonds FEDER/FSE ou FEDER/FEADER.</u> Si des articulations implicites sont opérées par les acteurs impliqués dans la gestion des différents fonds et politiques européennes car ils se rencontrent à l'occasion des différentes réunions politiques ou techniques liées à l'animation ou la programmation, <u>la préoccupation a été focalisée sur les « lignes de partage » plus que les « potentialités de coopération » entre programmes et fonds.</u> Or, il pourrait être intéressant d'impulser quelques actions (nécessairement ciblées compte tenu de l'ingénierie administrative et technique que cela impliquerait) intégrées mobilisant un financement pluri-fonds ¹⁷ ». <u>Les mécanismes de coordination entre outils, et à fortiori l'implication des partenaires dans cette coordination, restent à définir.</u>

¹⁷ Cf. Synthèse du rapport.

Préconisation	Détail	Mise en œuvre de la recommandation
Définir d'emblée des règles et un calendrier clairs pour le partenariat « en vue de garantir »...	<p>... La communication opportune des informations pendant l'examen des documents stratégiques</p>	<p>Cette communication a pris différentes formes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en ce qui concerne le <u>Comité de Massif</u> : pour chaque rencontre les convocations sont envoyées par mail avec un lien permettant de récupérer les documents de séance ; - en ce qui concerne les <u>6000 contacts</u> qui constituent les partenaires du Massif : un courrier a été envoyé pour annoncer les différentes étapes (questionnaire, réunions publiques) ; il était accompagné d'une note de cadrage présentant le contexte et l'approche de la réflexion - en ce qui concerne le <u>grand public</u>, l'information a été transmise via la presse ainsi que les sites Internet des partenaires des programmes. <p>Nous pouvons donc considérer que <u>cette communication est satisfaisante</u>.</p>
	<p>... Des délais raisonnables pour permettre aux partenaires d'analyser les documents, de consulter leurs membres ou leurs mandants et de se prononcer sur les documents</p>	<p>Le courrier d'invitation pour les réunions publiques date de mi-janvier, pour des réunions allant de fin janvier à mi-mars : ces réunions ont été correctement anticipées.</p> <p>Le questionnaire a été mis en ligne de fin janvier à fin avril 2012, ce qui représente un temps suffisant pour répondre.</p> <p>Les délais proposés ont permis à plusieurs contributions collectives d'être envoyées.</p>
	<p>... Des voies permettant aux parties prenantes de formuler questions, suggestions et commentaires</p>	<p>L'ensemble des outils de la concertation (réunions publiques, questionnaire, contributions, groupes de travail) ont permis aux acteurs de formuler des questions, suggestions et commentaires.</p> <p>Par ailleurs, il a été possible pendant une période de « poster » des contributions sur le site de la DATAR.</p>
	<p>... La transparence dans la prise en considération de leurs propositions, en expliquant pourquoi celles-ci ont été acceptées ou rejetées</p>	<p>Dans la version actuelle du POP, un ensemble de choix ont été opérés, notamment par les Régions qui, à travers le GIP Massif Central, seront indirectement en charge de la gestion du POP. Il existe un décalage entre le diagnostic territorial partagé qui est le point de départ de la discussion et les objectifs spécifiques retenus. Les choix (de retenir telle thématique ou d'exclure telle autre) doivent être explicités, dans le POP mais peut-être aussi dans le cadre d'une restitution élargie (cf. analyse de la pertinence).</p>
	<p>... La divulgation des résultats de la consultation.</p>	<p>Plusieurs biais ont été utilisés pour porter à connaissance les travaux réalisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La plupart des étapes de la concertation et plus largement de l'élaboration du POP ont fait l'objet de <u>comptes rendus qui ont été transmis au Comité de Massif</u> ; cependant, il serait <u>opportun d'élargir la présentation de l'ensemble de la démarche au-delà du Comité de Massif</u> ; - Certains comptes rendus ont été mis en ligne sur le site dédié au partenariat sur le Massif : www.massif-central-eu ; cependant l'onglet relatif à la réflexion sur les nouveaux programmes y est peu visible, l'ensemble de la démarche et du calendrier n'y est pas présenté. Un travail de « toilettage » et de réorganisation du site est en cours pour améliorer la visibilité de la réflexion pour les programmes 2014-2020.

6 Conclusions et préconisation

Le tableau ci-dessous synthétise les conclusions et préconisations proposées, pour chacun des critères identifiés au début de ce document.

Il indique le niveau de respect de ces critères par le code couleurs suivant :



Pertinence du programme			
Critère	Constat	Respect du critère (version POP concernée)	Préconisations
Les enjeux ou besoins régionaux spécifiques qui s'écartent des enjeux ou besoins nationaux sont justifiés	Ce critère renvoie à l'analyse de la pertinence stratégique qui montre notamment que l'accueil / attractivité ne fait pas partie des priorités européennes ; cet enjeu fondamental pour le massif est présenté dans le POP mais devrait être davantage justifié.	V0	Cf. Cohérence stratégique : justifier l'enjeu lié à l'accueil / attractivité
Les besoins et enjeux interrégionaux identifiés dans le diagnostic territorial stratégique ont été hiérarchisés	Les besoins et enjeux ressortent peu du POP qui aborde très rapidement les objectifs. Les enjeux prioritaires ne sont pas mis en avant	V0	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre davantage en avant les besoins majeurs et spécificités du territoire dans le POP à l'occasion de la présentation des enjeux - Ajuster le vocabulaire dans le POP afin que le terme « enjeu » soit utilisé de façon appropriée et homogène
Les besoins et enjeux interrégionaux se traduisent concrètement au niveau des objectifs spécifiques	Dans l'état actuel de la stratégie, les enjeux, orientations stratégiques et objectifs spécifiques sont de même nature et sont en partie les mêmes. Il existe un décalage entre enjeux et orientations stratégiques (qui traduisent la stratégie du Comité de Massif) et les objectifs spécifiques (qui résultent d'un croisement de la stratégie de Massif, de la stratégie européenne et des volontés d'intervention des financeurs (Régions mais aussi Départements). La stratégie propre du POP ressort insuffisamment et certains membres du Comité de Massif ne se retrouvent pas dans les objectifs spécifiques.	V0	<ul style="list-style-type: none"> - Faire apparaître plus clairement la stratégie du POP en distinguant les besoins et les solutions envisagées - Etudier la possibilité de ne pas être présenter la stratégie du Comité de massif comme la stratégie du POP mais comme une stratégie à laquelle le POP doit contribuer (sans nécessairement la décliner entièrement) - Présenter la stratégie de façon plus « ramassée » dans le POP
Les choix relatifs aux objectifs spécifiques (besoins intégrés et besoins exclus) sont justifiés.	Les critères de choix sont peu mis en avant dans le POP, qu'il s'agisse du choix d'exclure certaines thématiques présentes dans le diagnostic ou au contraire d'en retenir d'autres. Il manque dans le POP certains éléments de diagnostic nécessaires pour justifier les choix et établir les situations de référence. Rappelons que dans cette génération de programmes, le diagnostic ne constitue plus un livrable et que le POP doit contenir les éléments nécessaires et suffisants concernant cette situation de référence.	V0	<ul style="list-style-type: none"> - Justifier davantage les choix opérés et présenter la plus-value de l'intervention à l'échelle du massif - Présenter dans le POP les éléments de diagnostic nécessaires à l'établissement de la situation de référence (t0)

Cohérence interne du programme			
Critère	Constat	Respect du critère (version concernée)	Préconisations
Les objectifs spécifiques répondent bien aux PI, OT et axes du programme	<p>L'architecture globale définie par la Commission est respectée (axes –PI – OS – Types d'action), mais elle est hétérogène entre les parties de la VO du POP et les libellés ne permettent pas toujours de bien cerner le contenu de l'OS. Par ailleurs, la présentation de la VO n'est pas exactement celle du modèle de PO.</p> <p>Globalement, les OS répondent bien aux OT et PI sélectionnés (sauf pour l'OS 2.1 : des précisions doivent être apportées pour montrer son lien à la PI 2b), mais leur périmètre est souvent trop large et dépasse celui de la PI auxquels ils sont rattachés).</p> <p>L'axe 1 est pluri-OT ; ceci est autorisé à titre dérogatoire, à condition de bien argumenter la valeur-ajouté.</p> <p>Les OS répondent bien aux axes, mais le caractère transversal de l'axe 1 crée un déséquilibre dans la stratégie, car les OS de l'axe 2 y contribuent également.</p> <p>L'OS 4 relatif à la Connaissance est rattaché à l'axe 1 alors qu'il est transversal.</p>	VO	<p>Sur le fond :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour l'axe 1, préciser pourquoi la définition d'un axe pluri-OT est plus efficace que plusieurs axes ; si cela ne se justifie pas, envisager une restructuration de l'axe . - Veiller à ce que le contenu des OS soit bien inclus dans la PI correspondante, sans dépasser son périmètre (en particulier pour l'OS 5.2) - Définir des axes aux contours bien délimités <p>Sur la forme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Structurer le POP selon le modèle de la Commission - Uniformiser l'architecture et les libellés de la stratégie - Reprendre la numérotation et les libellés des PI du règlement FEDER - Numérotter les axes et les OS de façon à faire apparaître clairement l'architecture du programme - Reformuler les OS pour qu'ils reflètent explicitement leur contenu, en veillant à la clarté et à la concision des libellés.
La stratégie ne fait pas apparaître de contradictions, compétitions ou redondances ; au contraire, il existe des complémentarités et synergies entre les OS	<p>Aucune contradiction n'a été relevée ; au contraire les OS sont complémentaires ou en synergie avec plusieurs autres.</p> <p>Des redondances potentielles sont observées, au niveau des TIC (OS 2.1 et 2.2), de la connaissance (abordée dans plusieurs OS) et de la compensation carbone (OS 1 et 5.2).</p>	VO	<p>Sur le fond :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en avant le caractère transversal de l'OS 4 (Amélioration des connaissances) - Eliminer les redondances potentielles entre les OS (TIC, connaissance, compensation carbone)
Les complémentarités et synergies potentielles entre les OS sont bien mises en avant dans le PO	Le POP évoque des complémentarités et synergies entre certains OS au niveau de la présentation de la stratégie, mais pas au niveau des OS.	VO	<p>Sur le fond :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Insister, dans la description des objectifs, sur les complémentarités et synergies entre OS
Les ressources budgétaires du PO sont proportionnées à l'importance stratégique de chaque OS		VO	

Cohérence stratégique du programme			
Critère	Constat	Respect du critère (version PO concernée)	Préconisations
Le POP est cohérent avec la stratégie Europe 2020, et contribue à ses objectifs.	Le POP contribue à la stratégie Europe 2020, mais sa contribution pourrait être mieux justifiée. La section 1.2 ne répond pas aux attentes en termes de justification de la contribution : la contribution de l'Axe 1 n'est pas évoquée. L'attractivité/accueil ne fait pas partie des priorités européennes, l'Axe 1 et l'OS 3 sur ce thème doivent donc être justifié bien argumentés	V0	<u>Sur le fond :</u> - Argumenter le choix d'un axe et d'un OS se rapportant à l'attractivité - Mieux faire ressortir la contribution de chaque OS aux différents objectifs UE2020 <u>Sur la forme :</u> - Veiller à ce que les intitulés des OS soient assez explicites pour démontrer qu'ils contribuent à la stratégie UE2020 - Passer la section 1.2 en 1.1 et rassembler la justification de la contribution des Axes aux objectifs UE 2020 dans cette section - Pour chaque OS, isoler la justification de la contribution aux objectifs UE 2020 dans une phrase
Le POP est cohérent avec le CSC	Le choix des OT et la construction du POP sont bien cohérents avec le CSC	V0	-
Le POP est cohérent avec l'Accord de partenariat, et contribue à ses objectifs.	En attente de la V1 de l'Accord de partenariat. Sur la V0 : Certains domaines d'intervention ne semblent pas cohérents avec les domaines visés dans l'accord de partenariat, notamment sur l'appui à la recherche. L'analyse sera cependant à préciser par l'examen de la V1 de l'accord de partenariat. veiller à ce que les actions visées soient en cohérence avec les orientations de l'Accord	V0	<u>Sur le fond :</u> - veiller à ce que les actions visées soient en cohérence avec les orientations de l'Accord <u>Sur la forme :</u> - Veiller à ce que les intitulés des OS soient assez explicites pour démontrer qu'ils contribuent à l'Accord de partenariat
Le POP est cohérent avec le PNR, et contribue à ses objectifs.	Le POP contribue au PNR	V0	<u>Sur la forme :</u> - Veiller à ce que les intitulés des OS soient assez explicites pour démontrer qu'ils contribuent au PNR
Le POP est cohérent avec les recommandations du Conseil, et contribue à ses objectifs.	Le POP est cohérent avec les recommandations du Conseil La contribution aux objectifs est limitée du fait de l'éloignement entre les problématiques traitées par le PO et les recommandations.	V0	-

Cohérence externe du programme			
Critère	Constat	Respect du critère (version PO concernée)	Préconisations
Le POP est cohérent avec les principaux instruments européens, nationaux ou régionaux	<p>L'absence de précisions dans le POP et les PO régionaux sur le contenu des OS ne permet pas toujours de bien identifier les complémentarités et redondances.</p> <p>Néanmoins, l'analyse croisée met en évidence des redondances « potentielles » au niveau du soutien à la filière bois, des applications TIC, de la protection de l'environnement et de l'OS du POP 5.2 sur la valorisation des services environnementaux (écotourisme, bois énergie).</p> <p>La spécificité du POP et sa complémentarité avec les PO régionaux n'est pas suffisamment mise en avant dans la description des OS.</p>	V0	<p><u>Sur le fond</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Veiller à l'absence de redondances avec les PO régionaux (concernant le soutien aux filières, veiller notamment à ce que les S3 régionales ne couvrent pas la filière bois) - Mettre l'accent sur des actions de mise en réseau ou de coordination à l'échelle du Massif <p><u>Sur la forme</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Justifier la complémentarité du POP avec les PO régionaux dans la description de la stratégie - Mettre en évidence les objectifs et types d'actions qui le distinguent de l'action régionale : filière bois, services TIC pour les entreprises et « coach numérique », amélioration des connaissances sur les ressorts de l'attractivité, ...

Caractère partenarial de l'élaboration et de la mise en œuvre du programme				
Recommandation	Détail	Constat	Respect du critère (version PO concernée)	Préconisations
Elaboration du CDP et des programmes : « les partenaires jouent un rôle significatif »	... Dans l'analyse des problèmes et des besoins auxquels doivent remédier les fonds du CSC	La concertation a davantage porté sur les solutions à apporter aux problèmes identifiés que sur les besoins.	V0	Pas de recommandation particulière.
	... Dans l'établissement des objectifs et de leur ordre de priorité	Les acteurs ont été interrogés sur les actions à mettre en œuvre ; ils ont également exprimé ce qui leur semblait prioritaire.	V0	
	... Dans les mécanismes de coordination mis en place pour profiter des synergies entre les différents instruments disponibles en vue de promouvoir une croissance intelligente, durable et inclusive »	Ces mécanismes de coordination restent à définir.	V0	Rechercher, à travers les modalités de mise en œuvre qui restent à définir, des mécanismes de coordination adaptés pour profiter des synergies entre les différents instruments disponibles.
Définir d'emblée des règles et un calendrier clairs pour	... La communication opportune des informations pendant	La communication a pris différentes formes, elle peut être considérée	V0	

le partenariat « en vue de garantir »...	l'examen des documents stratégiques	comme satisfaisante.		
	... Des délais raisonnables pour permettre aux partenaires d'analyser les documents, de consulter leurs membres ou leurs mandants et de se prononcer sur les documents	Les délais proposés semblent suffisants pour avoir permis aux acteurs de s'exprimer.	V0	
	... Des voies permettant aux parties prenantes de formuler questions, suggestions et commentaires	L'ensemble des outils de la concertation ont permis aux acteurs de formuler des questions, suggestions et commentaires.	V0	
	... La transparence dans la prise en considération de leurs propositions, en expliquant pourquoi celles-ci ont été acceptées ou rejetées	Les choix opérés nécessitent d'être explicités, dans le PO mais aussi dans le cadre d'une restitution élargie.	V0	Expliciter les choix dans le PO et envisager une restitution élargie de la démarche.
	... La divulgation des résultats de la consultation.	Il manque une présentation de l'ensemble de la démarche au-delà du Comité de Massif. Le site Internet pourrait présenter davantage d'éléments sur la démarche.	V0	Envisager une restitution élargie de la démarche. Enrichir la page du site Internet dédié à la réflexion (calendrier, démarche et méthodologie globales).
Toutes les parties prenantes qui doivent être associées à l'élaboration du programme.	Une catégorie d'acteurs est peu représentée dans la concertation : les organismes chargés de l'inclusion sociale, de l'égalité des sexes et des chances. Les associations culturelles, associations de services de proximité, associations d'éducation populaire, centres de recherche se sont peu mobilisées.	V0	Envisager une restitution élargie de la démarche. S'assurer que les acteurs importants pour la mise en œuvre du programme (porteurs de projet notamment) seront mobilisés.	

Annexes

Annexe 1 : Présentation des enjeux dans le diagnostic territorial partagé

1. Favoriser l'attractivité des territoires du Massif central, en particulier pour les bassins de vie enclavés.
2. Prolonger les politiques d'accueil et d'intégration des populations actives, en les adaptant plus finement aux territoires
3. Favoriser les mobilités et les échanges entre le Massif central et l'extérieur et au sein du massif.
4. Prendre en compte les besoins spécifiques des populations âgées qui sont très présentes dans le Massif central
5. Mieux connaître les facteurs d'attractivité et de santé sociale des territoires
6. Valoriser la qualité de vie dans le Massif central et le faire savoir
7. Améliorer la qualité de l'urbanisme, en lien avec le cadre de vie
8. Développer les politiques d'accueil intégrées et transversales en tenant compte de cette diversité.
9. Ajuster les concepts et la méthodologie liés à l'accueil et à l'intégration de nouvelles populations aux différents contextes territoriaux
10. Diffuser la culture de l'accueil en capitalisant les expériences
11. Repenser de manière partenariale et innovante l'organisation des services de proximité pour les habitants, les travailleurs, les entreprises, les consommateurs, en examinant la recomposition de métiers (par exemple dans l'offre médico-sociale), une logistique différente, la qualité urbaine des villes petites et moyennes, le développement des usages numériques.
12. Développer l'offre de soins en zones peu denses
13. Réhabiliter les centres bourgs en s'appuyant notamment sur la structuration de filières de rénovation de l'habitat ancien
14. Trouver des solutions innovantes dans l'accès au foncier et au logement de qualité
15. Intégrer l'arrivée potentielle des LGV dans le Massif central pour l'aménagement urbain, la desserte des territoires et le développement des activités
16. Développer des formes de développement économique qui s'écartent de la seule compétitivité par les prix
17. Explorer des organisations innovantes en termes de mobilité rurale et rurale-urbaine (logistique petits flux)
18. Compléter le raccordement THD du territoire en pensant bien à l'interconnexion logique des réseaux THD
19. Expérimenter et innover dans les solutions d'accès au THD (4G...)
20. Développer les services et usages numériques dans les collectivités, les entreprises (notamment les TPE) et auprès des habitants (en tâchant de surmonter les fractures sociales ou générationnelles)
21. Mieux travailler en réseau d'acteurs, de villes, d'entreprises, de formateurs en s'appuyant sur les TIC et en innovant pour répondre au défi de la mobilité
22. Développer les approches en termes de chaîne de valeur : du consommateur jusqu'au producteur pour améliorer le retour de valeur ajoutée sur le territoire
23. Valoriser les avantages comparatifs de la faible densité et de l'éloignement des grands centres de consommation
24. Développer la diffusion de l'innovation et le transfert de savoirs et savoir-faire (formation, apprentissage)
25. Poursuivre la structuration des filières et le travail en clusters

26. Rajeunir l'entrepreneuriat et favoriser le développement et la culture de l'entrepreneuriat
27. Développer la gestion prévisionnelle des emplois et compétences
28. Accompagner le développement par la formation –action
29. Développer l'économie sociale et solidaire
30. Réussir à s'appuyer sur les universités du Massif central ou des métropoles voisines (Toulouse, Lyon, Montpellier), en essayant de mieux les faire travailler ensemble.
31. Intégrer la qualité environnementale dans le développement économique et industriel des entreprises du Massif central
32. Créer des circuits de commercialisation porteurs de valeur ajoutée sur les territoires (circuits courts, circuits à peu d'intermédiaires...).
33. Accompagner la mutation vers une économie et une agriculture à faible teneur en carbone (efficacité et production énergétique) et respectueuse de l'environnement, notamment en développant l'autonomie alimentaire (protéique et énergétique).
34. Développer les modes de financements innovants des aménités agroenvironnementales.
35. Accompagner la valorisation de la qualité des produits agroalimentaires du Massif central, notamment à travers les démarches territorialisées, collectives, qui peuvent s'appuyer sur les signes d'identification de la qualité et de l'origine, la valorisation montagne ou la création d'unité agroalimentaire pour les circuits à valeur ajoutée.
36. Anticiper l'impact du changement climatique sur les activités agricoles et les prairies
37. Renforcer les chaînes de valeur par le développement du fonctionnement en réseau et par une offre de services adaptée de façon à ramener de la valeur et des emplois sur les territoires
38. Développer la reconnaissance et la rémunération des services environnementaux, culturels, récréatifs, rendus par les forêts
39. Anticiper l'impact du changement climatique sur les essences et les productions
40. Assurer une gestion durable de la ressource pour une exploitation durable
41. Poursuivre la modernisation des acteurs du tourisme (TIC, offres, commercialisation)
42. Poursuivre le renforcement du tourisme de pleine nature
43. Valoriser durablement la ressource en eau, avec une vraie préoccupation de ramener de la valeur et des emplois sur les territoires. Lier Exploitation et préservation de la qualité de l'eau
44. Anticiper le changement climatique
45. Assurer et valoriser l'exemplarité environnementale du Massif central
46. Rémunérer de manière innovante les services écosystémiques dont le Massif central est riche
47. Intégrer la valeur des services environnementaux et paysagers dans l'aménagement de l'espace
48. Anticiper l'impact du changement climatique sur les écosystèmes et les paysages
49. Sensibiliser les acteurs économiques, institutionnels, individuels à l'importance d'une gestion durable des ressources environnementales (préservation/ exploitation sont liées), l'objectif étant de préserver les aménités que constituent les paysages, les services écosystémiques et la biodiversité, qui ont une valeur, et d'éviter la création de déséquilibres
50. Conforter l'efficacité énergétique pour tous

51. Développer des modèles innovants de production d'énergie renouvelables adaptés aux besoins de consommation locaux
52. Gérer durablement la ressource pour les besoins de productions énergétiques
53. Limiter la « migration » des bénéfices d'exploitation hors du territoire
54. Améliorer l'intégration paysagère et l'acceptabilité des installations de production

Annexe 2 : Présentation des enjeux dans le diagnostic territorial stratégique

1. Augmenter la part des dépenses consacrées à l'innovation, à la diffusion des avancées technologiques et des modes d'organisation performants et mieux mesurer ces dépenses.
2. Soutenir des services innovants pour améliorer l'attractivité du Massif central pour les entreprises et les habitants ainsi que le retour de valeur ajoutée sur les territoires du massif
3. Renforcer les réseaux de coopération et l'efficacité du repérage et de la mobilisation des ressources humaines (entreprises clés, compétences clés)
4. Améliorer l'attractivité du Massif central pour les populations comme pour les entreprises
5. Adapter les services rendus à la population et aux entreprises grâce aux TIC
6. Améliorer l'accessibilité et la connectivité du territoire, grâce à une couverture THD et une offre de niveaux de services complète, garantie pour l'ensemble des utilisateurs
7. Trouver, sur les marchés, des segments qui permettent de s'extraire de la compétitivité par les prix afin de surmonter les surcoûts liés à la production et au transport en zone de montagne
8. Retrouver des marges de manœuvre par l'innovation organisationnelle collective (coopération verticales en travaillant sur les liens clients-fournisseurs, coopérations horizontales territoriales en partageant des services)
9. Anticiper le changement climatique pour contribuer au plan climat énergie et à l'atteinte des objectifs 20-20-20 de l'UE
10. Valoriser les ressources naturelles du Massif central en liant de manière indissociable leur exploitation à leur gestion durable, ces ressources étant par ailleurs pourvoyeuses de services (culturels, écosystémiques, touristiques, paysagers etc.)
11. Doter les secteurs les plus immédiatement impactés (agroalimentaire, bois, tourisme) d'outils d'anticipation et soutenir par le conseil les transitions des systèmes de production, afin de conserver ou d'augmenter les parts de marché (exprimées en valeur) de ces secteurs
12. Assurer la qualité environnementale sans renoncer au développement industriel du 21ème siècle
13. Valoriser la qualité environnementale du Massif central comme un atout pour le territoire et ses habitants, en liant de manière indissociable exploitation et préservation ou gestion durable des ressources et en tirant parti de la reconnaissance des services environnementaux et sociaux du Massif central (aménités)
14. Favoriser les mobilités et les échanges entre le Massif central et l'extérieur et au sein du massif
15. Par ailleurs, la morphologie de l'habitat impose le développement de solutions innovantes pour promouvoir et gérer des déplacements collectifs (solutions privées ou publiques)
16. Développer une organisation du développement économique adaptée aux bassins d'emploi – Favoriser l'innovation organisationnelle

17. Favoriser l'attractivité des bassins d'emplois du Massif central en soutenant le développement de solutions innovantes de mobilité pour surmonter l'étroitesse des bassins d'emploi, ou les phénomènes d'orientation subies
18. Valoriser les compétences (humaines) présentes sur les bassins d'emploi désindustrialisés et/ ou en mutation
19. Développer des politiques d'accueil adaptées sur les territoires du massif central où les inégalités sont fortes
20. Améliorer le vivre-ensemble dans les territoires du Massif central en tenant compte de la configuration sociale et en s'appuyant notamment sur les pratiques culturelles et sportives
21. S'adapter aux caractéristiques des bassins d'emploi et développer une approche territoriale plus fortement orientée compétences
22. Prolonger les politiques d'accueil

Annexe 3 : Analyse des libellés des OS

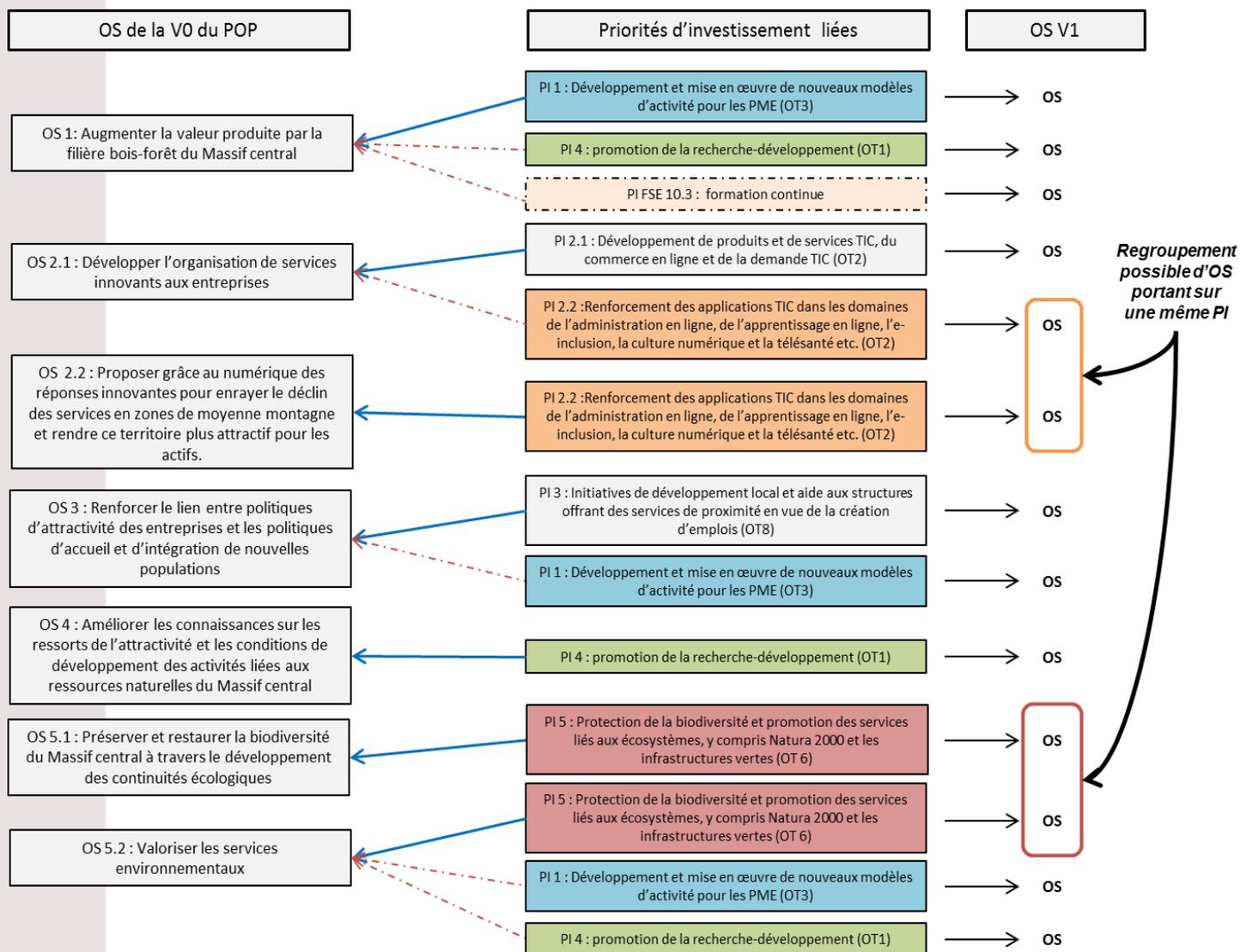
Le tableau ci-dessous examine les différents intitulés des objectifs spécifiques (OS) formulés dans la V0 du PO, afin de proposer un libellé unique, qui exprime le plus clairement possible ce que recouvre chacun d'entre eux :

	OS formulés dans la Section 2	OS formulés dans le Tableau 2	Observations
Axe 1	1 : Augmenter la valeur produite par la filière bois-forêt du Massif central	<p>Inscrire la filière bois dans le cadre d'une gestion durable génératrice d'emploi et de valeur ajoutée à travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> la valorisation des services forestiers et promotion d'une gestion durable de la ressource l'appui à l'innovation des produits bois la mise en réseau des acteurs la carte interrégionale des formations (offre/ demande) <p>Développer spécifiquement sur le Massif central les nouvelles activités (télétravail, multiactivité, ...)</p>	<p><u>L'intitulé de l'OS formulé dans la Section 2 couvre bien la description faite dans le PO.</u></p> <p>Dans le Tableau 2, le premier OS apporte des détails en reprenant les domaines d'intervention décrits dans la Section 2. Par contre, <u>le second OS n'a pas sa place à cet endroit ; il est davantage lié à l'OS 2.1, ci-dessous.</u></p>
	2.1 : Développer l'organisation de services innovants aux entreprises	Accroître l'appropriation des outils et des applications numériques par les habitants du Massif central	<u>L'OS de la Section 2 est clair, mais il pourrait être reformulé pour préciser son lien avec le numérique.</u>
	2.2 : Proposer, grâce au numérique, des réponses innovantes pour enrayer le déclin des services en zones de moyenne montagne et rendre ce territoire plus attractif pour les actifs.	<p>Développer de nouveaux services aux populations et aux entreprises en moyenne montagne grâce au numérique</p> <p>Développer de nouvelles applications en matière de services publics (expérimentations)</p> <p>Développer la e-culture</p>	<p><u>L'OS de la Section 2 peut être simplifié</u> en reprenant le 1^{er} OS formulé dans le Tableau 2.</p> <p>Les autres OS du Tableau 2 ne font que préciser les OS de la Section 2.</p>
	3 : Renforcer le lien entre les politiques d'attractivité des entreprises et les politiques d'accueil et d'intégration de nouvelles populations	Conforter le regain démographique du Massif central grâce à des politiques territoriales innovantes en faveur de l'accueil et de l'intégration de nouvelles populations	Les intitulés des 2 OS sont assez proches, mais ne permettent pas de savoir précisément ce que recouvre cet objectif ; <u>il est proposé de le simplifier</u> en ciblant sur le soutien aux politiques d'accueil et

	OS formulés dans la Section 2	OS formulés dans le Tableau 2	Observations
			d'intégration.
	4 : Améliorer les connaissances sur les ressorts de l'attractivité et les conditions de développement des activités liées aux ressources naturelles du Massif central	Amélioration des connaissances sur les forêts et le changement climatique Développer l'innovation sur les produits bois Amélioration et développement des connaissances sur l'attractivité des territoires (socio, démog, éco) Développer de nouvelles offres de services publics Conforter le regain démographique du Massif central grâce à des politiques territoriales innovantes en faveur de l'accueil et de l'intégration de nouvelles populations	<u>L'OS de la Section 2 pourrait être reformulé</u> , dans sa 2 ^{ème} partie, car les études évoquées dans la description de l'OS relèvent plus spécifiquement du développement de la filière bois. Concernant les OS du Tableau 2, les 3 premiers apportent des précisions cohérentes avec la description de la Section 2 (manque la recherche sur les services environnementaux du bois). Par contre, le 4 ^{ème} OS est très général et le 5 ^{ème} est mal placé (doublon avec l'OS 3).
Axe 2	5.1 : Préserver et restaurer la biodiversité du Massif central à travers le développement des continuités écologiques	Préserver et restaurer les continuités écologiques des espèces et milieux à fort enjeu pour le Massif central	<u>L'OS du Tableau 2</u> semble plus précis que celui de la Section 2, tout en étant synthétique.
	5.2 : Valoriser les services environnementaux	Explorer de nouveaux modes de valorisation des services rendus par les écosystèmes du Massif central Développer des activités et des emplois à travers la valorisation des aménités par une stratégie tourisme durable ancrée sur la qualité environnementale du territoire	<u>L'OS de la Section 2 pourrait être précisé</u> , pour mieux le distinguer du précédent OS, en indiquant sa dimension économique.

Annexe 4 : Liens potentiels entre les OS et les PI du POP

Le schéma ci-dessous montre les différentes PI auxquelles pourraient être rattachés les OS du POP, au regard de la description faite pour chaque objectif dans la V0 du POP :



Annexe 5 : Analyse détaillée des relations entre les OS

Le tableau ci-dessous détaille les relations entre les OS, tous axes confondus :

Objectifs spécifiques	Relations avec les autres objectifs spécifiques
<p>1 : Augmenter la valeur produite par la filière bois-forêt du Massif central</p>	<p>L'OS 1 vise le développement de la filière bois-forêt ; il contribue ainsi à l'afflux de nouveaux actifs et justifie les politiques de création de services (OS 2.1 et 2.2) et d'accueil (OS 3).</p> <p>Cet OS est en synergie avec l'OS 4, car ce dernier vise le renforcement des connaissances dans ce secteur, dans le même but de développer la filière.</p> <p>Il est complémentaire avec l'OS 5.1 car tous deux visent la protection de la ressource bois : le premier concerne la gestion durable des forêts ; le second la protection et la restauration des vieilles forêts notamment.</p> <p>Par contre, il est redondant avec l'OS 5.2, car tous deux prévoient de soutenir la valorisation directe des ressources forestières.</p>
<p>2.1 : Développer l'organisation de services innovants aux entreprises, en lien avec le numérique</p>	<p>L'OS 2.1 est complémentaire avec l'OS 1 car il permet de fournir un environnement favorable aux entreprises. Il contribue également à l'OS 3 dans le sens où le développement de services aux entreprises favorise l'arrivée de nouvelles populations.</p> <p>Il est redondant avec 2.1 car tous deux portent sur la création et l'organisation de services aux entreprises, en lien avec le numérique. Le manque de précisions dans la description de l'objectif ne permet pas de le distinguer de l'OS 2.1.</p> <p>Enfin, il est en synergie avec l'OS 4, car ce dernier vise le renforcement des connaissances dans ce secteur, dans le même but de développer des services innovants favorisant l'installation de nouvelles populations.</p>
<p>2.2 : Développer de nouveaux services aux populations et aux entreprises en moyenne montagne grâce au numérique</p>	<p>Les mêmes observations peuvent être faites pour cet OS que pour le précédent, étant donné leur champ d'intervention très proche.</p>
<p>3 : Soutien aux politiques d'accueil et d'intégration de nouvelles populations</p>	<p>L'OS 3 est complémentaire avec la plupart des OS car il vise à créer de bonnes conditions pour les nouvelles populations (en particulier avec les OS 2.1, 2.2, 5.1 et 5.2).</p> <p>Il est en synergie avec l'OS 4, car ce dernier vise le renforcement des connaissances dans ce secteur, dans le même but de développer l'attractivité du territoire.</p>
<p>4 : Améliorer les connaissances sur les ressorts de l'attractivité et le développement de la filière bois-forêt</p>	<p>Cet OS est en synergie avec tous les autres.</p> <p>Il est redondant avec les OS relatifs à la protection et à la valorisation des ressources naturelles (OS 5.1 et 5.2) car tous proposent d'améliorer les connaissances dans ces domaines.</p>

Objectifs spécifiques	Relations avec les autres objectifs spécifiques
<p>5.1 Préserver et restaurer les continuités écologiques des espèces et milieux à fort enjeu pour le Massif central</p>	<p>L'OS 5.1 est complémentaire avec l'OS 1 car tous deux prévoient des actions sur les forêts (vieilles forêts, forêts productive). Il contribue aussi à l'OS 3 car il permet de mettre en valeur l'environnement, et favorise ainsi l'arrivée de populations attirées par un cadre de vie agréable.</p> <p>On note des synergies avec l'OS 5.2 car tous deux ont le but commun de valoriser les ressources naturelles, le premier par des actions de restauration et le second par sa valorisation dans le circuit économique.</p> <p>Il est redondant avec l'OS 4 car ils prévoient tous deux d'améliorer la connaissance dans le domaine environnemental.</p>
<p>5.2 Valoriser les services environnementaux dans le circuit économique</p>	<p>Les mêmes observations peuvent être faites pour cet OS que pour le précédent, étant donné leur champ d'intervention très proche.</p> <p>On observe cependant des redondances avec l'OT 1, qui aborde aussi la valorisation économique des forêts, et avec l'OS 4, qui vise à améliorer les connaissances sur des services environnementaux et l'impact du changement climatique.</p>

Annexe 6: Analyse détaillée de la contribution du programme à la Stratégie Europe 2020

Le tableau ci-dessous analyse plus précisément la cohérence et la contribution des axes et OS à la stratégie UE2020 :

Axe/PI/OS concernés	Commentaires
Axe 1 : améliorer l'attractivité du massif central pour les populations et les entreprises	L'intitulé de l'axe 1 est centré sur l'attractivité des territoires, qui ne fait pas partie des priorités Europe 2020. La contribution de l'axe 1 à la stratégie UE2020 n'est pas évoquée dans la section 1.2. ni dans le tableau 1.
<i>OS 1 : Augmenter la valeur produite par la filière bois-forêt du Massif central</i>	Cet OS contribue aux objectifs suivants : 1) Remonter le taux d'emploi ; 2) Consacrer 3 % du produit intérieur brut à la recherche et au développement ; 3) Réaffirmer les objectifs de l'union européenne en matière de lutte contre le changement climatique.
<i>OS 2.1 : Développer l'organisation de services innovants aux entreprises</i>	Cet OS s'inscrit dans les objectifs généraux de croissance inclusive et intelligente mais pourrait être mieux argumenté, par exemple en évoquant un effet sur la lutte contre le changement climatique (réduction des émissions de carbone) et sur le taux d'emploi (réponse au problème de la mobilité des demandeurs d'emploi).
<i>OS 2.2 : Proposer grâce au numérique des réponses innovantes pour enrayer le déclin des services en zones de moyenne montagne et rendre ce territoire plus attractif pour les actifs</i>	Même commentaire que pour l'OS précédent. Dans l'état actuel, la description de l'OS ne permet pas de démontrer comment il s'inscrit dans la stratégie Europe 2020. Sur le fond, cet objectif est en réalité lié à des questions d'attractivité des territoires, qui ne font pas partie des objectifs de l'UE. Cet objectif sera donc à bien justifier, au regard des enjeux spécifiques au Massif.
<i>OS 3 : Renforcer le lien entre politiques d'attractivité des entreprises et les politiques d'accueil et d'intégration de nouvelles populations</i>	Cet OS contribue à l'objectif UE 2020 (1) Remonter le taux d'emploi. Le descriptif de l'OS démontre de façon suffisamment explicite cette contribution. Cependant, l'intitulé de cet OS n'est pas explicite et semble en décalage avec ce contenu.
<i>OS 4 : Améliorer les connaissances sur les ressorts de l'attractivité et les conditions de développement des activités liées aux ressources naturelles du Massif central</i>	Cet OS contribue à l'objectif 2) Consacrer 3 % du produit intérieur brut à la recherche et au développement et son intitulé est assez précis pour démontrer cette contribution.

Axe/PI/OS concernés	Commentaires
Axe 2 : valoriser le potentiel environnemental du massif central	<p>La contribution de cet axe à la stratégie Europe 2020 est décrite de façon explicite dans la section 1.2.</p> <p>Cette contribution pourrait être rappelée brièvement dans le descriptif de l'axe (section 2.A.0 de Template).</p>
<i>OS 5.1 : Préserver et restaurer la biodiversité du Massif central à travers le développement des continuités écologiques</i>	Cet OS contribue à l'objectif 4. Réduction des émissions. Cet aspect pourrait être rappelé dans le descriptif de l'OS.
<i>OS 5.2 : Valoriser les services environnementaux</i>	Cet OS contribue à l'objectif 4) Réduction des émissions, mais également contribuer à l'objectif 1) Remonter le taux d'emploi. Or le lien n'est pas fait entre l'OS et cet objectif 1 de la stratégie UE2020.

Annexe 7 : Numérotation des priorités d'investissement dans le règlement FEDER

OT1 – Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation	Feder 1(a) : développement d'infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et de capacités pour favoriser l'excellence en R&I, et promotion de centres de compétence, en particulier dans les domaines d'intérêt de l'Union
	Feder 1(b) : promotion des investissements R&I par les entreprises, du développement de produits et de services, des transferts de technologie, de l'innovation sociale et des applications de services publics, de la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente
	Feder 1(c) : soutien des activités de recherche technologique et appliquée, lignes pilotes, actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production dans le domaine des technologies génériques essentielles, et de la diffusion de technologies à des fins générales
OT2 - Améliorer l'accessibilité aux technologies de l'information et de la communication (TIC), leur utilisation et leur qualité	Feder 2(a) : extension du déploiement de la bande large et diffusion de réseaux à grande
	Feder 2(b) : développement de produits et de services TIC, du commerce en ligne et de la demande de TIC Feder 2(c) : renforcement des applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information et de la santé en ligne (télésanté)
OT3 – Améliorer la compétitivité des PME	Feder 3(a) : promotion de l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique des nouvelles idées et en stimulant la création de nouvelles entreprises
	Feder 3(b) : développement de nouveaux modèles d'activité à l'intention des PME, en particulier en vue de favoriser leur internationalisation
OT4 - soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO2 dans l'ensemble des secteurs	Feder 4 (a) promotion de la production et de la distribution de sources d'énergie renouvelables
	Feder 4 (b) promotion de l'efficacité énergétique et de l'utilisation des énergies renouvelables dans les PME
	Feder 4 (c) promotion de l'efficacité énergétique et de l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques et dans le secteur du logement
	Feder 4 (d) développement de systèmes de distribution basse tension intelligents
	Feder 4 (e) promotion des stratégies de développement à faibles émissions de carbone pour les zones urbaines
OT 5 - favoriser l'adaptation aux changements climatiques, la prévention et la gestion des risques	Feder 5 (a) soutien des investissements consacrés à l'adaptation aux changements climatiques
	Feder 5 (b) promotion des investissements destinés à prendre en compte des risques spécifiques, garantie d'une résilience aux catastrophes et développement de systèmes de gestion des situations de catastrophe
OT 6- protéger l'environnement et encourager l'utilisation durable des ressources	Feder 6 (a) réponse aux besoins importants en matière d'investissement dans le secteur des déchets, de manière à satisfaire aux exigences de l'acquis environnemental
	Feder 6 (b) réponse aux besoins importants en matière d'investissement dans le secteur de l'eau, de manière à satisfaire aux exigences de l'acquis environnemental
	Feder 6 (c) protection, promotion et développement du patrimoine culturel
	Feder 6 (d) protection de la biodiversité, protection des sols et promotion des services liés aux écosystèmes, y compris NATURA 2000/15 et les infrastructures vertes
	Feder 6 (e) actions visant à l'amélioration de l'environnement urbain, notamment par la réhabilitation des friches industrielles et la réduction de la pollution atmosphérique
OT 7 encourager le transport durable et supprimer les obstacles dans les infrastructures de réseaux essentielles	Feder 7 (a) soutien d'un espace européen unique des transports de type multimodal par des investissements dans le réseau transeuropéen de transport (RTE-T)
	Feder 7 (b) stimulation de la mobilité régionale par la connexion de nœuds secondaires et tertiaires aux infrastructures RTE-T
	Feder 7 (c) élaboration de systèmes de transport respectueux de l'environnement et à faibles émissions de carbone et promotion d'une mobilité urbaine durable
	Feder 7 (d) conception de systèmes ferroviaires globaux, interopérables et de grande qualité
OT 8 - favoriser l'emploi et la mobilité de la main-d'œuvre	Feder 8 (a) création de pépinières d'entreprises, aides à l'investissement en faveur des indépendants et aides à la création d'entreprise
	Feder 8 (b) initiatives de développement local et aide aux structures offrant des services de proximité en vue de la création d'emplois, dans la mesure où ces actions ne relèvent pas du champ d'application du règlement (UE) n° [...] /2012 [FSE]
	Feder 8 (c) investissements dans des infrastructures destinées aux services publics d'emploi
OT 9 - promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté:	Feder 9 (a) investissements dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduisant les inégalités en termes de statut sanitaire, et passage des services institutionnels à des services prestés par les collectivités locales
	Feder 9 (b) aide à la revitalisation physique et économique des communautés urbaines et rurales défavorisées
	Feder 9 (c) aide aux entreprises sociales
OT 10 - investir dans les compétences, l'éducation et la formation tout au long de la vie, par le développement des infrastructures d'éducation et de formation	
OT 11 - renforcer les capacités institutionnelles et l'efficacité des administrations publiques grâce au renforcement de la capacité institutionnelle et de l'efficacité des administrations et des services publics concernés par la mise en œuvre du Feder, et au soutien d'actions, dans les domaines de la capacité institutionnelle et de l'efficacité de l'administration publique, bénéficiant de l'aide du FSE	

Annexe 8 : Analyse détaillée de la cohérence entre les axes et objectifs spécifiques du POP et l'Accord de Partenariat

Axe/PI/OS concernés	Commentaires
Axe 1 : améliorer l'attractivité du massif central pour les populations et les entreprises	L'hétérogénéité des territoires est bien identifiée dans l'AdP parmi les difficultés auxquelles la France est confrontée (Accord de Partenariat, p.1).
<i>OS 1 : Augmenter la valeur produite par la filière bois-forêt du Massif central</i>	L'AdP identifie au regard de l'OT3 le besoin de développer l'accès à l'innovation, et en particulier de « soutenir l'innovation et la modernisation des outils de production, une meilleure valorisation des produits, les économies d'énergie et une gestion durable des ressources » dans le secteur sylvicole. Ainsi : <ul style="list-style-type: none"> • les actions relatives à la valorisation des services touristiques et le développement de la 1^{er} et 2^{ème} transformation via l'appui à l'innovation des produits bois et la mise en réseau d'acteurs sont en cohérence avec ces objectifs. • les actions relatives à la formation ne sont pas en cohérence avec les enjeux identifiés dans l'AdP pour l'OT3. Cependant elles répondent à des objectifs identifiés pour l'OT 10. L'augmentation de la valeur produite par la filière bois s'inscrit également dans les objectifs identifiés dans l'accord de partenariat pour les territoires ruraux (p.32)
<i>OS 2.1 et 2.2 : Services TIC</i>	Ces OS répond aux besoins identifiés au regard de l'OT2 (p.8)
<i>OS 3 : Renforcer le lien entre politiques d'attractivité des entreprises et les politiques d'accueil et d'intégration de nouvelles populations</i>	L'AdP ne définit pas de besoins spécifiques au regard de l'OT8. L'OS 3 répond par contre aux besoins de développement identifiés pour les territoires ruraux (p.32 de l'AdP).
<i>OS 4 : Connaissances sur les ressorts de l'attractivité et les conditions de développement des activités liées aux ressources naturelles du Massif central</i>	Les besoins identifiés de l'AdP concernant la recherche sont : <ul style="list-style-type: none"> - la promotion de la recherche, attractivité pour les chercheurs de haut niveau - la recherche sur certains secteurs d'avenir, comme les biotechnologies et les nanotechnologies - le développement de nouveaux modes de production préservant les ressources naturelles et agriculture, pêche et aquaculture - le renforcement de la connaissance de l'évolution et de l'état de l'environnement. On peut donc faire les remarques suivantes concernant la cohérence des différentes actions évoquées dans le POP avec l'AdP : <ul style="list-style-type: none"> • financement d'études et projets de recherche en lien avec l'attractivité du territoire : action peu cohérente avec les besoins identifiés dans l'AdP. On pourrait par contre parler de « positionner le Massif central comme chef de file dans le domaine de la recherche sur l'attractivité des territoires » • financement de projets liés à l'impact du changement climatique sur la forêt et la qualité du bois et aux services environnementaux du bois : de tels projets répondent au besoin de renforcement de la

Axe/PI/OS concernés	Commentaires
	connaissance de l'évolution et de l'état de l'environnement <ul style="list-style-type: none"> • financement de projets liés au développement de produits bois : de tels projets peuvent être justifiés comme participant au développement d'un secteur d'avenir et qui contribue à la valorisation des ressources naturelles.
Axe 2 : valoriser le potentiel environnemental du massif central	La protection et la valorisation du patrimoine naturel fait partie des enjeux identifiés dans l'AdP.
<i>OS 5.1 : Préserver et restaurer la biodiversité du Massif central à travers le développement des continuités écologiques</i>	La continuité écologique est identifiée dans l'Accord de Partenariat comme enjeux au niveau national. Cependant les objectifs n'étant pas fixé dans la VO de l'Accord, on ne peut pas évaluer la cohérence du POP Massif Central avec les objectifs nationaux sur cette thématique.
<i>OS 5.2 : Valoriser les services environnementaux</i>	La valorisation des services environnementaux n'est pas un enjeu identifié dans l'AdP. Il faudra donc vérifier la prise en compte de cette thématique dans la V1 de l'AdP, et argumenter ce choix d'OS au regard des enjeux spécifiques au Massif.

Annexe 9 : Composition du comité de Massif (liste des membres par collègue, mise à jour 2011)

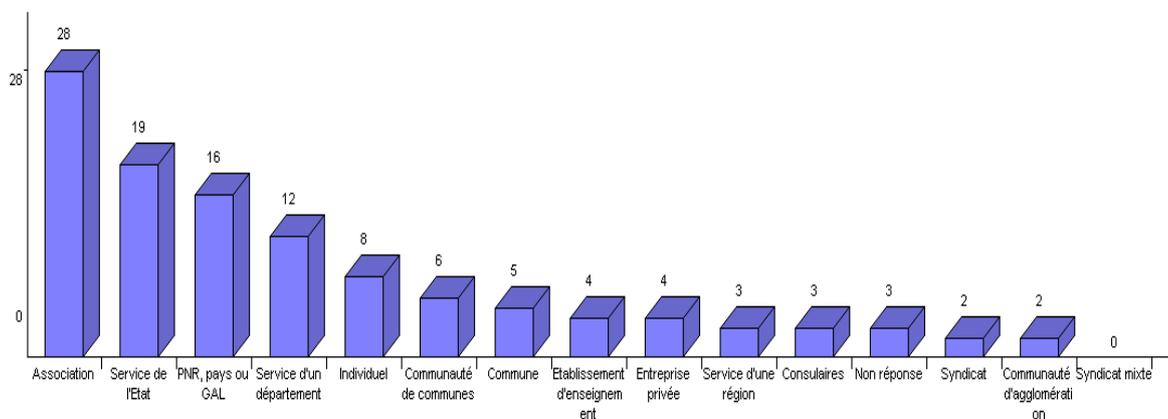
Instances du Comité de Massif	Membres
1^{er} collègue Elus	<p>6 Conseillers régionaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Languedoc-Roussillon - Rhône-Alpes - Limousin - Midi-Pyrénées - Auvergne - Bourgogne <p>12 Conseillers généraux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tarn - Ardèche - Corrèze - Lot - Hérault - Gard - Haute-Loire - Cantal - Lozère - Aveyron - Puy-de-Dôme - Allier <p>6 Communes et groupement de communes</p> <ul style="list-style-type: none"> - 46 Député du Lot et Maire de Bretenoux - 43 Député de la Haute-Loire et Maire de Beauzac - 63 Président d'Ardes Communauté - 19 Maire de Peyrelevade - 15 Sénateur et Président de la Communauté de communes du Pays de Saint-Flour - 42 Président de Grand Roanne Agglomération
2^{ème} collègue Socio professionnels	<ul style="list-style-type: none"> - CGT - CFDT - CGPME - Fédération Régionale des Syndicats d'Exploitants Agricoles du Massif Central - Comité Régional de Développement Touristique d'Auvergne - Chambre Régional d'Agriculture d'Auvergne - Union des Chambres de Commerce et d'Industrie du Massif Central (UCCIMAC) - CCI du Pays de Brive - Association pour la Promotion de l'Artisanat du Massif Central (APAMAC) - Chambre des Métiers de la Haute-Loire - FDSEA (Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles) du Cantal - UMIH (Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie) du

	<p>Puy-de-Dôme</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chambre d'Agriculture du Limousin - CC du Pays de Murat (Cantal) - Chambre des Métiers de la Corrèze - FNCDT (Fédération Nationale des Comités Départementaux du Tourisme)
<p>3^{ème} collège : représentants d'association, d'organismes gestionnaires de parc, personnalités qualifiées dans le domaine de la montagne</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Association SPORTS-MAC - VVF Villages - Fédération Départementale des Chasseurs du Puy-de-Dôme - Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin - Centre d'Etudes et de Recherches Appliquées au Massif Central (CERAMAC) - Association Notre Village - Fédération du Puy-de-Dôme pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique - Parc National des Cévennes - Conseil Economique et Social Régional du Limousin (CESR)
<p>Membres de la Commission unités touristiques nouvelles (UTN) non déjà cités précédemment comme membres des collège 1, 2 et 3</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 63 Maire de Besse et Saint Anastaise (63) et représentant de l'Association des maires de France - 71 Maire d'Anost, représentant de l'Association de communautés de France, et Vice-président de la Communauté de communes de l'Autunois - 58 Président du Conseil Général de la Nièvre - Chambre des Métiers de la Lozère

Source : liste des membres du Comité de Massif mise à jour du 23 juin 2011
(http://www.anem.org/upload/pdf/Liste_des_membres_du_Comite_de_Massif_du_Massif_Central__2011_20120601104021.pdf)

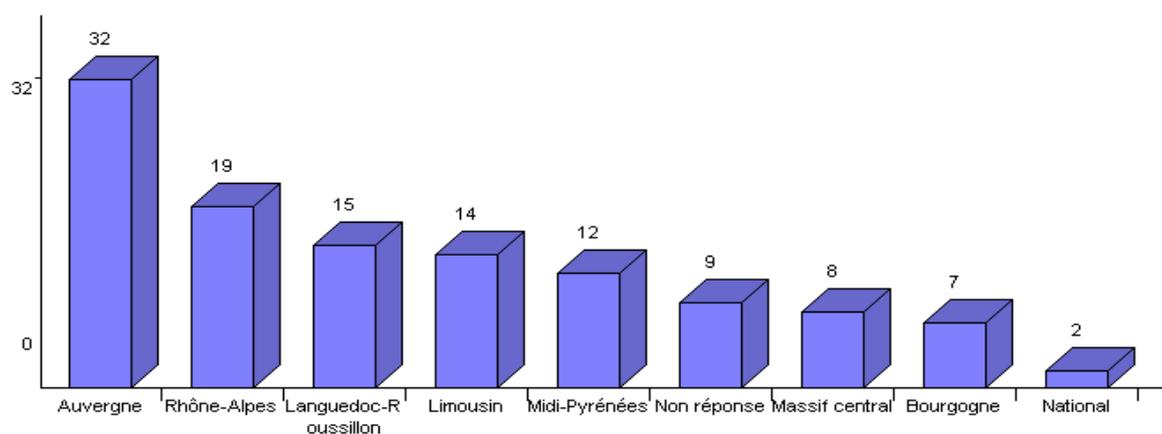
Annexe 10 : Les participants au questionnaire

Par type d'acteurs :



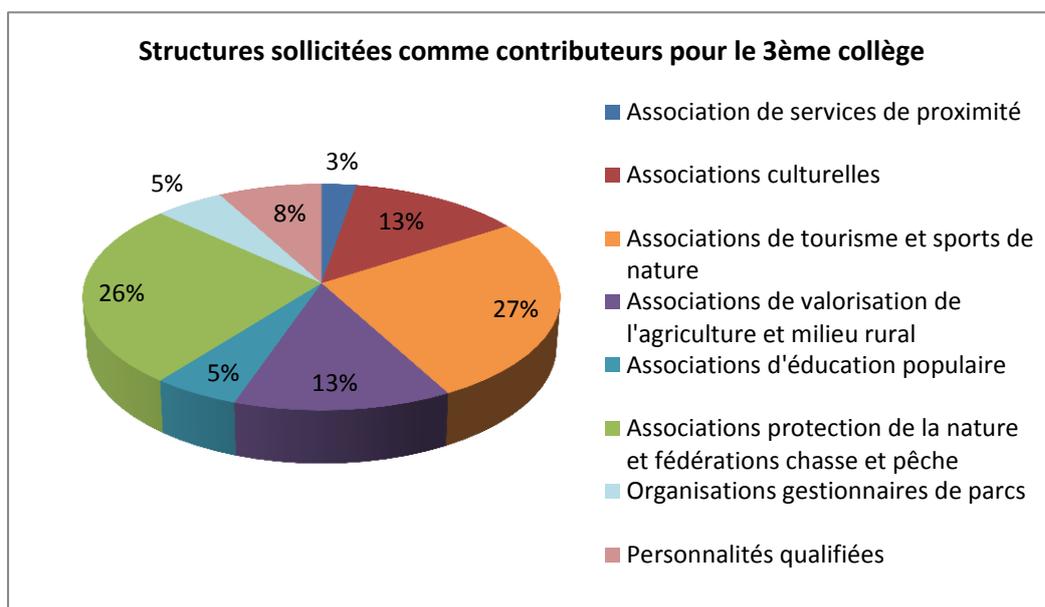
Source : Contribution aux programmes Massif central post 2013, présentation ASP

Par région :

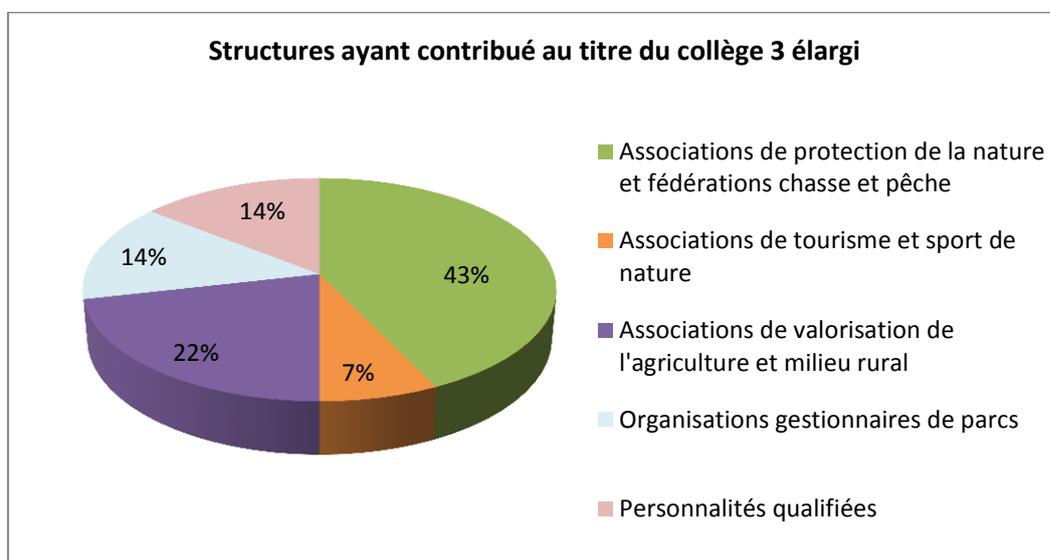


Source : Contribution aux programmes Massif central post 2013, présentation ASP

Annexe 11 : Les contributeurs du troisième collège élargi



Source : Synthèse des contributions des membres du collège 3 élargi du Comité de Massif, traitement MC2



Source : Synthèse des contributions des membres du collège 3 élargi du Comité de Massif, traitement MC2